



Port autonome de Namur  
**Rapport annuel 2021**

Photo de couverture  
Naméche, rive gauche de la Meuse, points de chargement des Dolomies de Marche-les-Dames Lhoist  
André Bertrand



Le Dolfijn, Sambre, en aval de la zone portuaire de Malonne,  
André Bertrand

## Le mot du « nouveau » Président

L'année 2021 est singulière à plus d'un titre.

C'est d'abord avec l'arrivée d'une série de nouveaux administrateurs et un changement de Présidence au sein de notre structure que 2021 s'est ouverte. C'est l'occasion ici de saluer singulièrement Bernard Anselme et son œuvre puisqu'il aura été à la barre du PAN pendant de nombreuses années.

C'est aussi le souvenir d'une année de nouveau paralysée, en partie, par la pandémie liée au Covid-19, impactant nos vies sociales, professionnelles mais aussi notre économie et notre tourisme ... Dans ce contexte déjà difficile l'année 2021 a été également marquée douloureusement par les inondations de la mi-juillet. Nous ne pouvons manquer de rappeler ici la mémoire des nombreuses victimes de cette catastrophe.

Le PAN a lui aussi été touché par cette crise environnementale, plus spécifiquement dans ses ports de plaisance où la Meuse déchainée aura eu raison d'une partie des infrastructures et consécutivement d'une grande partie de la saison touristique.

L'équipe du PAN s'est montrée au rendez-vous, aux côtés des Capitaines, des services régionaux et des Secours pour limiter les dégâts. Ainsi, avec les Présidents d'autres Ports wallons, à mon initiative, nous avons souhaité nous mettre au service de la solidarité en proposant au Gouvernement wallon une série de solutions et d'initiatives, notamment en matière de stockage provisoire des décombres et déchets. Un autre projet artistique, au profit des sinistrés namurois, réalisé en 2022 sur la Capitainerie du Port Henri Hallet démontre notre volonté de poursuivre cette nécessaire solidarité.

Malgré cette année chaotique à plus d'un titre, le Port Autonome de Namur a terminé l'année 2021 avec un trafic global supérieur à celui de l'année précédente (+11,4%) avec 4.312.299,8 tonnes qui ont transité par la voie d'eau, ce qui correspond à plus de 107.800 camions de 40 tonnes de matériaux, 1.200 bateaux de 3.500 tonnes ou 2.900 bateaux de 1.500 tonnes.

Ces chiffres sont encourageants même dans le contexte que nous avons vécu, l'objectif majeur étant de rejoindre les ambitions de la Wallonie d'ici à 2050<sup>1</sup>. Avec l'ensemble de l'équipage, j'entends participer activement à cet enjeu majeur, le transport fluvial constituant un vrai levier de transition écologique.

Ce changement d'équipage a aussi été l'occasion de mettre en place de nouveaux process en termes de gouvernance (mise en place du nouveau Comité d'audit, contrôle interne renforcé, notamment dans l'exécution des paiements, alignement de la rémunération des administrateurs, ... ), mais également de travailler activement - avec une nouvelle forme de réunions participatives - sur la nouvelle mouture du contrat de gestion qui nous lie avec le Gouvernement wallon.

Porté par son rôle économique et les attentes de ses parties prenantes, en ma qualité de Président, (avec le Directeur et le service de gestion), j'ai voulu renforcer encore le partenariat avec les collectivités locales (rencontre avec les Bourgmestres des Communes de notre territoire), les acteurs économiques - comme le BEP - mais aussi avec les autres Ports en organisant plusieurs rencontres stratégiques (notamment sur le Contrat de gestion) avec les autres Présidents.

---

<sup>1</sup> : La réduction des émissions de GES par rapport à 1990 de 80 à 95 % d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de 55 % en 2030)

**Un engagement aussi pour l'avenir à persévérer dans cette dynamique**

Pour remplir au mieux ses missions, l'organisation et les services du PAN doivent être en phase avec les attentes des opérateurs portuaires/économiques et des institutions publiques partenaires. L'évolution des enjeux sociétaux, environnementaux et des besoins des acteurs économiques nécessitent une anticipation permanente tant en externe qu'en interne au Port et une nécessaire transformation des pratiques pour y répondre.

La performance de nos Ports wallons et singulièrement du PAN se mesurera à travers sa capacité à répondre aux besoins du territoire, principalement de ses acteurs économiques mais également touristiques. Une veille sera nécessaire pour accompagner les évolutions des filières existantes, tout en développant les opportunités offertes par les filières émergentes.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du personnel du PAN et singulièrement son directeur pour le travail fourni parfois dans des contextes difficiles voire des délais serrés, mais aussi pour l'accueil qui m'a été réservé et la collaboration quotidienne dans l'exercice de mes fonctions.

Fabian MARTIN, Président du PAN depuis février 2021



# Table des matières

Le mot du « nouveau » Président.....	2
Table des matières .....	4
<b>1</b> Le Port autonome de Namur .....	<b>7</b>
1.1 Les missions du PAN et le Contrat de gestion.....	7
1.1.1 Les missions du PAN .....	7
1.1.2 Le Contrat de Gestion.....	7
1.2 Organisation du PAN.....	8
1.2.1 Le Conseil d'Administration.....	9
1.2.2 Le Bureau Exécutif .....	11
1.2.3 Le Comité d'Audit .....	11
1.2.4 Le Service de Gestion.....	12
1.3 Les mesures de contrôle .....	15
1.3.1 La séparation des fonctions.....	15
1.3.2 Le Réviseur d'entreprises .....	15
1.3.3 La Cour des comptes.....	15
1.3.4 Le SPF-Finances.....	16
1.3.5 Les Rapports financiers envoyés au Ministre de tutelle.....	16
1.4 La salle des cartes .....	17
1.4.1 La Sambre, de MOIGNELÉE à AUVELAIS.....	17
1.4.2 La Sambre, de MOUSTIER à FRANIÈRE .....	19
1.4.3 La Sambre, de FLORIFFOUX au CONFLUENT avec la Meuse .....	20
1.4.4 La Meuse, de HEER-AGIMONT au PORT DE PLAISANCE DE JAMBES.....	21
1.4.5 La Meuse, de JAMBES-ENHAIVE à ANDENNE .....	24
1.5 Les conditions d'installation et de tarification.....	29
<b>2</b> Le bilan des activités 2021 .....	<b>30</b>
2.1 Le tonnage transporté par voie d'eau.....	30
2.1.1 Au sein du territoire wallon.....	30
2.1.2 Au sein de la province de Namur.....	31
2.1.3 Au sein du Port autonome de Namur.....	34
2.2 L'occupation des sites .....	35
2.3 Les activités développées.....	37
2.4 Le tourisme fluvial.....	38

	2.4.1 Le Port de plaisance Henri Hallet à Jambes.....	39
	2.4.2 Le Port de plaisance d'Amée.....	39
	2.4.3 Le Port de plaisance de Lives-sur-Meuse.....	40
	2.4.4 Inondations 2021.....	41
	2.4.5 Activité 2021.....	42
3	La stratégie.....	44
3.1	La raréfaction des terrains disponibles.....	44
3.2	La courbe d'évolution du trafic à la voie d'eau.....	45
3.3	L'apport du PAN aux questions climatiques, environnementales et à la gestion des sols.....	48
3.4	Le Contrat de Gestion.....	48
4	Le bilan financier.....	49
4.1	Bilan.....	49
	4.1.1 Actif.....	49
	4.1.2 Passif.....	49
4.2	Compte de résultats.....	50
4.3	Affectations et prélèvements.....	50
4.4	Rapport de rémunération.....	50
5	Les travaux d'infrastructure.....	53
5.1	Travaux subsidiés par le SPW.....	53
5.2	Travaux non subsidiés.....	55
6	Environnement.....	56
7	Focus on ... les bateliers.....	58



**Meuse à hauteur de l'aval de Seilles**

André Bertrand

# 1 Le Port autonome de Namur

Le Port autonome de Namur (PAN) fut créé par la loi du 20 juin 1978. Le PAN est une Unité d'Administration publique ayant la forme d'une association de services publics regroupant la Région wallonne, la Province de Namur, la Ville de Namur, la Ville d'Andenne, la Commune de Floreffe, la commune de Sambreville et l'intercommunal BEP expansion économique.

## 1.1 Les missions du PAN et le Contrat de gestion

### 1.1.1 Les missions du PAN

Le PAN a pour missions l'aménagement et l'équipement des zones portuaires et des zones industrielles afin de les mettre à disposition des utilisateurs de la voie navigable ou d'autres candidats investisseurs. Dans ce but, le PAN peut accorder des concessions de longue durée et des autorisations d'occupation à titre précaire. Une redevance est calculée en fonction de la superficie du site, de son équipement, de la longueur de son quai et de l'exploitation de ceux-ci.

Les zones gérées par le PAN (terrains, quais, murs de quai et bâtiments) se situent en Province de Namur, le long des voies navigables que sont la Meuse et la Sambre. Ce domaine s'étend sur près de 160 hectares principalement en "zone industrielle" au plan de secteur. Ces zones sont soit propriété du PAN, soit propriété de la Région remises en gestion au PAN pour qu'il y développe ses missions.

Les missions que mène le PAN sont précisées dans le Contrat de Gestion et sont détaillées en 4 rubriques :

- Missions de développement économique et territorial
- Missions de mobilité et de développement multimodal
- Missions d'entreprise régionale performante
- Missions de développement du tourisme fluvial

### 1.1.2 Le Contrat de Gestion

Le Contrat de Gestion, passé entre le Gouvernement wallon et le PAN, est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 5 années. A son terme, le Gouvernement wallon a décidé de le prolonger afin d'en permettre une révision en profondeur. Celle-ci est en cours, en collaboration avec le cabinet du Ministre de tutelle, le SPW, les autres ports autonomes wallons et avec l'aide d'un cabinet externe.

Ce contrat détermine les droits et obligations des parties, ainsi que les règles et les modalités selon lesquelles le PAN exécute les missions qui lui sont confiées.

Plus précisément, le présent Contrat définit :

- les rôles du PAN et les activités qu'il doit assumer pour exécuter ses missions ;
- le mécanisme et les modalités de financement de ces activités ;
- les services offerts par le SPW MI pour l'aboutissement de ces missions ;
- la communication et l'évaluation des actions menées ;
- les modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat de gestion ;
- les modalités de modifications et de fin du contrat ;
- les indicateurs de suivi, de résultats et de performance des activités du PAN ;

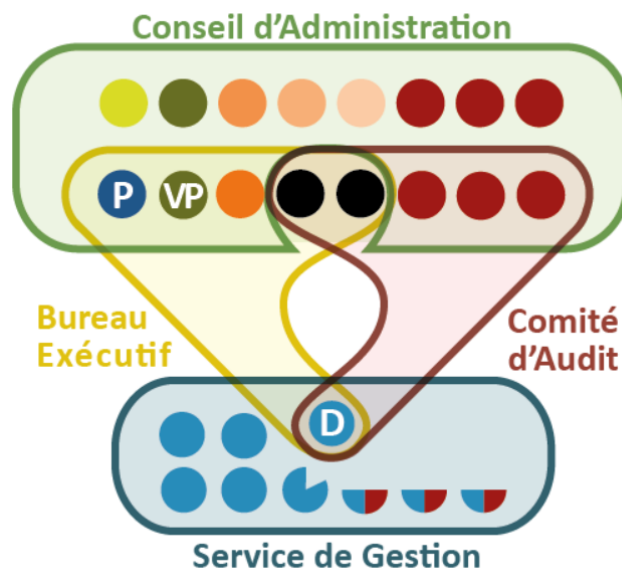


- la mise en place d'une plate-forme des Ports wallons pour créer des synergies à l'échelle wallonne en vue du développement du trafic fluvial.

Les missions du PAN sont plus précisément reprises au Titre II et à l'article 6, sa mission principale étant le développement des activités économiques liées à la voie d'eau.

L'application du Contrat de Gestion a initié la création de la plate-forme des Ports wallons, ayant pour mission de définir des synergies stratégiques à l'échelle de la Wallonie et d'initier les collaborations souhaitables pour développer le transport fluvial.

## 1.2 Organisation du PAN



Le Port autonome de Namur est organisé autour de quatre éléments structurels :

- 1. Le Conseil d'Administration**  
Il assume la responsabilité de la gestion globale du PAN et assure les prises de décisions majeures.
- 2. Le Bureau Exécutif**  
Il s'agit de l'organe restreint de gestion qui permet une prise de décision plus dynamique pour des matières déléguées par le Conseil d'Administration.
- 3. Le Comité d'Audit**  
Il assure un contrôle sur les opérations comptables et les aspects financiers en général.
- 4. Le Service de Gestion**  
Il assure la gestion journalière du PAN, propose des actions dans la lignée des missions du Contrat de Gestion, applique les décisions et mène les missions décidées par le Conseil d'Administration, le Bureau Exécutif et le Comité d'Audit.

Ces quatre éléments sont décrits ci-après.

### 1.2.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la gestion globale du PAN. Son rôle est de nature décisionnelle.

Il est habilité à prendre toutes les décisions en matière :

- de stratégie de développement du PAN ;
- d'investissements en infrastructures ou en acquisition de matériel, ainsi que l'approbation des marchés publics y relatifs ;
- de marchés de services (ex. réviseur, secrétariat social, gestion des ports de plaisance) ;
- d'attribution des concessions et de leur suivi ;
- de maintenance et d'exploitation du PAN.



Le Conseil d'Administration est constitué de 14 membres (maximum autorisé : 15 membres) qui sont accompagnés par deux commissaires désignés par le Gouvernement wallon afin d'en assurer le contrôle. Ces derniers veillent en effet au bon respect de l'exécution des lois, des décrets et des règlements. Ils disposent d'un droit de veto à l'encontre des décisions prises par le Conseil d'Administration lorsque celles-ci contreviennent au cadre légal et réglementaire.

Chaque membre du Conseil d'Administration a un membre suppléant soit donc un total de 28 personnes.

Le Directeur du PAN y est présent en tant qu'invité.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 6 fois et au maximum 12 fois par année.

En 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises.

#### Composition du Conseil d'Administration en 2021 :

2021 a été l'année de départ du Président du PAN, Monsieur Bernard ANSELME et de prise de fonction de Monsieur Fabian MARTIN.

Nous tenons à remercier Monsieur Bernard ANSELME pour toute l'attention qu'il a portée au PAN et à son développement ainsi que pour les actions prises en ce sens.

**PRESIDENT**

Monsieur Fabien MARTIN  
Représentant du Gouvernement Wallon  
*Durée du mandat : 2019-2024*

**SUPPLÉANT DU PRESIDENT**

Monsieur Paul WATTECAMPS

**VICE-PRESIDENT**

Monsieur Marc BRUYR  
Représentant le BEP Expansion Economique  
*Durée du mandat : 2018-2024*

**SUPPLÉANTE DU VICE-PRESIDENT**

Madame Anne ROMAINVILLE

**ADMINISTRATEURS EFFECTIFS****Région wallonne** *Durée du mandat : 2019-2024*

Madame Fabienne BALFROID  
Madame Jessica NELIS  
Monsieur Pascal DE PAUW  
Monsieur Frédéric FADEUR  
Madame Charlotte MOUGET  
Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN

**ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS**

Monsieur Dimitri DELECAUT  
Madame Catherine CATOUL  
Madame Delphine MONNOYER  
Monsieur Vincent SAMPAOLI  
Madame Jessica LOSON  
Madame Véronique HANCE

**Province de Namur** *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Xavier GERARD

Monsieur Bernard GUILLITTE

**BEP Expansion Economique** *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Yves EECKOUT

Monsieur Fabien DETHIER

**Ville de Namur** *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Tanguy AUSPERT

Monsieur Philippe NOEL

**Ville d'Andenne** *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Claude EERDEKENS

Monsieur Guy HAVELANGE

**Commune de Floreffe** *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Benoit BOCA

Madame Magali DEPROOST

**Commune de Sambreville** *Durée du mandat : 2018-2024*

Madame Lucy GREGOIRE

Madame Amélie QUEVRIN

**COMMISSAIRES du GOUVERNEMENT WALLON**

Monsieur Claude BROUIR (désignation du 20 février 2020)

Monsieur Simon LACROIX (désignation le 1<sup>er</sup> avril 2021)

**Répartition des genres des membres des 28 administrateurs publics de l'organe de gestion**

La distribution par genre des membres du Conseil d'Administration est de 12 femmes et de 16 hommes. Les chiffres indiqués reprennent les Administrateurs effectifs et suppléants.

Les Administrateurs étant nommés par la Région Wallonne, la Province de Namur, le BEP et les Villes et Communes, le PAN n'a aucune influence sur leur désignation ni, donc, sur la répartition des genres.

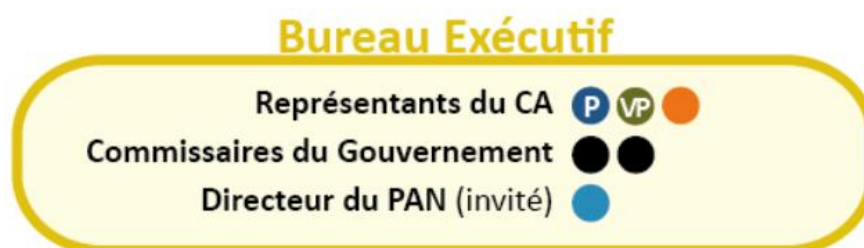
### 1.2.2 Le Bureau Exécutif

Le Bureau Exécutif est l'organe restreint de gestion qui se voit déléguer une partie des pouvoirs du Conseil d'Administration. Il fait rapport de ses décisions au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide des missions déléguées au Bureau Exécutif. Elles sont les suivantes :

- les décisions relatives à la gestion courante du personnel du PAN, notamment le recrutement, la gestion des fautes graves, les démissions, les questions touchant à la rémunération, etc. Et ce dans les limites des inscriptions budgétaires votées par le Conseil d'Administration ;
- l'approbation des dépenses en cas de raison impérieuse, quel que soit le montant ;
- les décisions portant sur des activités de prospection ;
- les décisions relatives à l'approbation des modes de passation, à la fixation des conditions et à l'approbation des marchés publics inférieurs à 60.000 € ;
- les décisions relatives à la désignation d'experts, notamment les consultations d'ordre juridique ;
- les décisions relatives à l'attribution de subsides d'une valeur inférieure ou égale à 5.000 € ;
- la préparation des Conseils d'Administration.

Il est composé du Président, du Vice-Président, d'un administrateur désigné par le Conseil d'Administration et des deux Commissaires du Gouvernement. Le Directeur est invité avec voix consultative.



Le Bureau Exécutif se réunit maximum 18 fois par année.

En 2021, le Bureau Exécutif s'est réuni à 7 reprises.

Composition du Bureau Exécutif en 2021 :

- Monsieur le Président Fabian MARTIN
- Monsieur le Vice-Président Marc BRUYR
- Monsieur l'Administrateur Tanguy AUSPERT
- Monsieur le Commissaire Claude BROUIR
- Monsieur le Commissaire Simon LACROIX

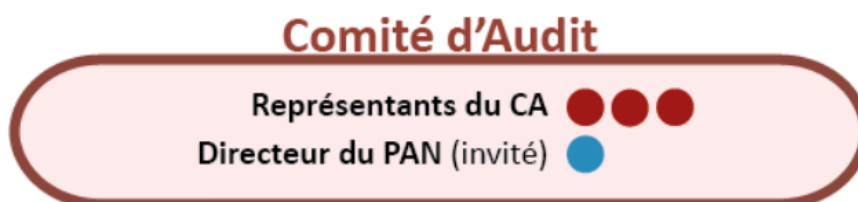
### 1.2.3 Le Comité d'Audit

Les missions du Comité d'Audit sont celles définies par la loi. Elles sont éventuellement complétées par d'autres missions définies par le Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est chargé, au minimum, de :

- la communication au Conseil d'Administration des informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels ;
- l'explication de la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'Audit a joué dans ce processus ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation des recommandations et/ou des propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que du suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire du Gouvernement.

Le Comité d'Audit fait de plus régulièrement rapport au Conseil d'Administration sur l'exercice de ses missions, au minimum lors de l'établissement des comptes annuels.



Le Comité d'Audit est composé de 3 membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas membres du Bureau Exécutif. Au moins un des membres du Comité d'Audit dispose d'une expérience pratique ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit. Ces 3 administrateurs sont désignés par le Conseil d'Administration. Le Directeur est invité avec voix consultative.

Le Comité d'Audit se réunit maximum 3 fois par année. En 2021, le Comité d'Audit s'est réuni une fois.

Composition du Comité d'Audit en 2021 :

- Madame l'Administratrice Charlotte MOUGET, Présidente du Comité d'Audit
- Madame l'Administratrice Jessica NELIS
- Monsieur l'Administrateur Pascal DE PAUW

#### 1.2.4 Le Service de Gestion

Le Service de Gestion assure la gestion journalière du PAN, propose des actions dans la lignée des missions du Contrat de Gestion, applique les décisions et mène les missions décidées par le Conseil d'Administration, le Bureau Exécutif et le Comité d'Audit.

Il se charge, entre autres, de :

- la préparation et de l'exécution des projets d'infrastructures et des projets d'acquisitions immobilières ;
- la demande et du suivi des subsides ;

- la gestion et du suivi des démarches en vue d'accueillir de nouvelles entreprises dans les zones portuaires ;
- la gestion / du suivi des contrats de concession ;
- la maintenance et de l'entretien du domaine portuaire ;
- la soumission au Conseil d'Administration de toutes les propositions en matière d'investissement pour la réalisation de nouvelles infrastructures, pour l'attribution des concessions ou pour la gestion financière et budgétaire et de toutes questions liées à la gestion du domaine portuaire ;
- l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration.



Le personnel qui compose le Service de Gestion est constitué :

- de 3 agents du SPW mis en mission auprès du PAN, à temps partiel, par le Gouvernement wallon ;
- de 6 agents contractuels<sup>2</sup> recrutés par le PAN sous forme d'un contrat à durée indéterminée.

Les services du PAN sont installés Place Léopold, 3 à 5000 Namur

Téléphone : +32 (0) 81 24 09 50  
 Courriel : [info@portnamur.be](mailto:info@portnamur.be)  
 Site Internet : [www.portnamur.be](http://www.portnamur.be)

Composition du Service de Gestion en 2021 :

**DIRECTION**

Monsieur Dominique  
 de PAUL de BARCHIFONTAINE  
 Agent contractuel  
 +32 (0) 81 24 09 54  
[ddepaul@portnamur.be](mailto:ddepaul@portnamur.be)

Définition de la stratégie, des objectifs,  
 des prévisions et choix des actions à accomplir  
 Contrôle de leur réalisation et prise d'éventuelles  
 mesures correctives  
 Gestion commerciale  
 Direction de la gestion journalière du PAN  
 Gestion du personnel

<sup>2</sup> : Notons qu'à l'heure d'écrire ces lignes, un agent contractuel de l'équipe "Travaux et techniques" a quitté le PAN.

## **GESTION FINANCIERE ET COMPTABILITE**

Monsieur Marc LAMIROY  
Agent contractuel  
+32 (0) 81 24 09 52  
[mlamiroy@portnamur.be](mailto:mlamiroy@portnamur.be)

Gestion comptable, financière et budgétaire,  
Déclarations TVA  
Facturations/suivi des paiements  
Réfèrent du Réviseur d'entreprise  
et de la Cour des Comptes

## **GESTION DES CONCESSIONS**

Madame Ann-Françoise WIAME  
Agent contractuel  
+32 (0) 81 24 09 51  
[afwiame@portnamur.be](mailto:afwiame@portnamur.be)

Accueil et suivi des candidats concessionnaires  
Rapport d'activité et Communication  
Projets environnementaux  
Représentante du PAN à la CCNI, aux CA des  
Contrats de rivières « Haute Meuse »  
et « Sambre et Affluents »  
Conseiller en Prévention PAN/Secouriste

Madame Katty BOURGEOIS  
Agent SPW mis à disposition  
+32 (0) 81 24 09 56  
[kbourgeois@portnamur.be](mailto:kbourgeois@portnamur.be)

Gestion et organisation administrative  
Contrats de concession - suivi  
Contrats annexes (hypothécaires, garantie, ...)  
Gestion des assurances  
Support secrétariat

## **TRAVAUX ET TECHNIQUE**

Monsieur Vincent FELLER  
Agent SPW mis à disposition  
+32 (0) 81 24 09 55  
[vfeller@portnamur.be](mailto:vfeller@portnamur.be)

Responsable des marchés publics  
Relations avec SPAQuE  
Chantiers d'investissement et d'aménagement  
Programmes européens

Monsieur Laurent CALAY  
Agent SPW mis à disposition  
+32 (0) 81 24 09 55  
[lcalay@portnamur.be](mailto:lcalay@portnamur.be)

Responsable des marchés publics  
Gestion des chantiers  
Gestion des bâtiments et des équipements  
liés à la plaisance

Madame Blandine LAHANTE<sup>3</sup>  
Agent contractuel  
+32 (0) 81 24 09 55  
[blahante@portnamur.be](mailto:blahante@portnamur.be)

Contrôle et suivi des chantiers  
Gestion des fournisseurs  
Entretien des bâtiments  
Gestion des états des lieux  
Marchés Publics

Monsieur Christian VOET  
Agent contractuel  
+32 (0) 81 24 09 59  
[cvoet@portnamur.be](mailto:cvoet@portnamur.be)

Contrôle et suivi des chantiers  
Gestion des fournisseurs  
Entretien des terrains et bâtiments  
Gestion des états des lieux  
Contrôle des zones portuaires

---

<sup>3</sup> : Madame Lahante a depuis lors quitté l'équipe du PAN.

## SECRETARIAT

Madame Margaux FONTAINE  
Agent contractuel  
+32 (0) 81 24 09 50  
[info@portnamur.be](mailto:info@portnamur.be)

Gestion administrative et stocks  
Accueil téléphonique et des visiteurs  
Gestion du courrier/Agenda  
Organisation de réunions et d'évènements  
Secrétariat du Conseil d'Administration  
Support à la comptabilité

## 1.3 Les mesures de contrôle

Complémentairement au contrôle exercé par le Conseil d'Administration, le Bureau Exécutif, le Comité d'Audit et la Direction, d'autres mesures internes et externes indépendante sont appliquées.

### 1.3.1 La séparation des fonctions

Celle-ci découle :

- De l'AGW « WBFIn » du 8 juin 2017 : « *Arrêté du Gouvernement wallon portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget, aux comptabilités budgétaire et générale ainsi qu'au rapportage des unités d'administration publique wallonnes* ».
- Des arrêtés d'exécution du décret du 15 décembre 2011 (modifié par le décret du 17 décembre 2015).

Le PAN apporte une grande importance à ces dispositions, mises en place en 2019 et modifiées en 2021, de la façon suivante :

- Trésorier : Monsieur Fabian MARTIN
- Receveur : Madame Ann-Françoise WIAME
- Receveur suppléant : Madame Margaux FONTAINE
- Ordonnateur : Monsieur Dominique de PAUL de BARCHIFONTAINE
- Comptable : Monsieur Marc LAMIROY

### 1.3.2 Le Réviseur d'entreprises

Le réviseur d'entreprises est en Belgique un expert indépendant et impartial chargé de contrôler et de commenter les comptes annuels et la comptabilité d'une entreprise afin de vérifier s'ils sont conformes à la réalité et aux principes comptables.

Le mandat du réviseur a une durée de trois années et est renouvelable une fois.

A ce jour, ce mandat est exercé par le cabinet LAMBOTTE ET MONSIEUR de Namur. Ce cabinet en est à son deuxième mandat, courant jusqu'en 2022 pour les comptes annuels 2021.

### 1.3.3 La Cour des comptes

Le décret du 15 décembre 2011 définit les missions de la Cour des comptes.

Les missions menées en toute indépendance et en toute autonomie sont le contrôle externe des marchés publics et des opérations budgétaires, comptables et financières. La Cour des comptes intervient annuellement auprès du PAN.



La Cour des comptes publie le résultat de ses contrôles dans le Cahier d'observations. Ce document officiel est transmis annuellement au Parlement wallon.

La Cour des comptes peut également aussi agir sur d'autres matières, tel que le contrôle des dispositions concernant le personnel par exemple.

#### 1.3.4 Le SPF-Finances

Depuis l'exercice d'imposition 2019 (comptes clôturés au 31 décembre 2018), le PAN est soumis à l'impôt des sociétés (ISoc). Dans ce cadre, le SPF-Finances peut donc procéder à des contrôles auprès du PAN.

#### 1.3.5 Les Rapports financiers envoyés au Ministre de tutelle

A la fin de l'exercice comptable, le PAN établit ses comptes annuels tant en comptabilité générale que budgétaire. Elle constitue une liasse comptable avec ses annexes.

Le PAN suit un calendrier fourni par la CIF (Cellule d'Information Financière de la Région). Cette information concerne les budgets. Il y a 3 suivis budgétaires :

- L'exécuté N-1
- Le budget N
- Le prévisionnel N+1.



## 1.4 La salle des cartes

Le PAN gère des terrains et des sites qui lui sont confiés par la Région wallonne ou qui lui appartiennent. Ces sites sont répartis en zones portuaires disséminées le long de la Meuse et de la Sambre, en Province de Namur.

A la fin de l'année 2021, la situation est telle que décrite ci-dessous.



### 1.4.1 La Sambre, de MOIGNELÉE à AUVELAIS

#### Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe : Va – 2000 T - Longueur : 110 m - Largeur : 11,5 m - Tirant d'eau : 2,6 m - Tirant d'air : 5,3 m

#### S01 > Moignelée



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, en rive gauche de la Sambre. Elle est équipée d'un grand quai, d'une dalle de chargement (130 x 30 m) et d'un contournement du quai par le RAVEL.

#### Accès

N90 : Accès direct  
E42 : 10 km  
Gare : 5 km

#### Superficie

Totale : 135.884,7 m<sup>2</sup>  
Occupée : 78.771,7 m<sup>2</sup>  
Non concédable : 57.113,0 m<sup>2</sup>

#### Longueur bord d'eau

Totale : 420 m  
Dont quai : 130 m

**Concessionnaire**  
DUTY LOGISTIC

#### Produits transportés par voie d'eau

Projet de transport en développement (grue, matériaux). Permis en cours d'obtention.

## S02 > Tamines Centre



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, au cœur de Tamines, en rive gauche de la Sambre. Elle est desservie par un réseau de rues et est équipée d'un quai.

### Accès

N90 : 3 km

E42 : 8 km

Gare : 0,5 km

### Superficie

Totale :

131.566,5 m<sup>2</sup>

Occupée :

131.566,5 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 980 m

Dont quai : 115 m

### Concessionnaires

MESTDAGH,  
TWO ELEC,  
PRONERSERVIM (Aldi),  
COMMUNE DE  
SAMBREVILLE,  
RM IMMOBILIÈRE,  
AUTOMAT 2000,  
CINERGEK, MG POSE,  
I.G.E.T.C, BE-HUB,  
DEBROUX, DEFITEC,  
NIKOLIC, LAMOLINE,  
MENUISERIE VERVOTTE,  
PAPETERIE JET D'ENCRE  
(BBGA), PNEUS Z,

DEWITTE (Noël), I.D.E.G,  
A.M.S. DEMENAGEMENT,  
Maxime ORTOLAN,  
LAMOLINE,  
DUVIVIER Laetitia,  
CARROSSERIE LINO  
CACCHIONE,  
ANTIAK,  
CCL IMMO (Etude  
notariale),  
Jean DELCOMMINETTE  
et BRICOTAM

### Produits transportés par voie d'eau

Rares transbordements  
ponctuels (accès routier  
par centre-ville)

## S02' > Tamines Grogneaux



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, à la limite de Tamines vers Auvélais, en rive gauche de la Sambre. Elle est desservie par une rue principale (rue des Glaces) Elle est équipée d'un grand bâtiment et d'un quai.

### Accès

N90 : 1 km

E42 : 8 km

Gare : 2 km

### Superficie

Totale : 10.970,0 m<sup>2</sup>

Occupée (autorisation  
temporaire) :

10.970,0 m<sup>2</sup>

Disponible concession  
longue durée :

10.970,0 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 211 m

Dont quai : 120 m

### Concessionnaire

COMMUNE DE  
SAMBREVILLE  
(acte d'autorisation  
d'occupation à titre  
précaire)

### Produits transportés par voie d'eau

Transbordements  
ponctuels à initier

## S03 > Auvélais



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, en amont de l'écluse d'Auvélais, en rive droite de la Sambre. Elle est équipée d'un quai bétonné et d'un contournement du quai par le RAVeL.

### Accès

N90 : accès direct

E42 : 9 km

Gare : 5 km

### Superficie

Totale : 690,0 m<sup>2</sup>

Occupée : 690,0 m<sup>2</sup>

Disponible : 0 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 110 m

Dont quai : 110 m

### Concessionnaire

BRUCO SUD

### Produits transportés par voie d'eau

Déchets recyclables et  
résidus de démolition.

## S04 > Auvelais-Solvay



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, en aval de l'écluse d'Auvelais, en rive gauche de la Sambre. Elle est équipée d'un point de chargement (Ducs d'Albe) par passerelle dans le bassin de virement et d'une zone de stockage (portique conteneurs et zone pavée).

### Accès

N90 : 1 km

E42 : 8 km

Gare : 3 km

### Superficie

Totale :

92.258,1m<sup>2</sup>

Occupée :

43.842,2 m<sup>2</sup>

Disponible :

16.000 m<sup>2</sup>

Non concédable :

32.415,9 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 1480 m

Dont quai : 570 m

### Concessionnaires

SOBEMO,

C.B.R. CIMENTERIES

(SAGREX), IDEG,

POLICE LOCALE ZONE

SAMSOM

et ECODREAM S.A.

### Produits transportés

#### par voie d'eau

Produits carriers, vrac et produits divers

## 1.4.2 La Sambre, de MOUSTIER à FRANIÈRE

### Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe : Va – 2000 T - Longueur : 110 m - Largeur : 11,5 m - Tirant d'eau : 2,8 m - Tirant d'air : 5,3 m

## S05 > Moustier



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Jemeppe-sur-Sambre, en amont de l'écluse de Mornimont, en rive gauche de la Sambre. Elle est équipée d'un quai.

### Accès

N90 : accès direct

E42 : 9 km

Gare : 3 km

### Superficie

Totale : 9.831,7 m<sup>2</sup>

Occupée :

1.598,0 m<sup>2</sup>

Disponible (sans accès routier) :

8.233,7 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 180 m

Dont quai : 180 m

### Concessionnaire

GLAVERBEL / AGC GLASS

EUROPE

### Produits transportés

#### par voie d'eau

Sable de verrerie

## S06/07 > Mornimont



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Jemeppe-sur-Sambre, en amont de l'écluse de Mornimont, en rives droite et gauche de la Sambre. Le bétonnage du quai rive gauche devrait être réalisé prochainement.

### Accès

N90 : accès direct

E42 : 9 km

Gare : 3 km

### Superficie

Totale :

25.097,2 m<sup>2</sup>

Occupée :

1.025,0 m<sup>2</sup>

Disponible :

24.072,2 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 300 m

Dont quai : 90 m

### Concessionnaire

STEVENS RECYCLING

### Produits transportés

#### par voie d'eau

Vracs, pondéreux

## S08 > Franière



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Floreffe, en aval de l'écluse de Floreffe, en rive droite de la Sambre. Cette zone n'est pas connectée à la Sambre.

Cette zone qui abritait une ancienne boulonnerie, est en cours de réhabilitation.

### Accès

N90 : 5 km

E42 : 10 km

Gare : 1 km

### Superficie

Totale : 14.599,9 m<sup>2</sup>

Occupée (servitude) : 303,2 m<sup>2</sup>

Disponible :

14.296,7 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Le site n'est pas connecté à la voie d'eau

### Occupation

Servitude + zone libre

## 1.4.3 La Sambre, de FLORIFFOUX au CONFLUENT avec la Meuse

### Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe : Va – 2000 T - Longueur : 110 m - Largeur : 11,5 m - Tirant d'eau : 2,8 m - Tirant d'air : 5,7 m

## S11 > Floriffoux



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Floreffe, en aval de l'écluse de Floreffe en rive droite de la Sambre.

Zone équipée de quais et d'un contournement du RAVeL.

### Accès

N90 : 1 km

E42 : 7 km

Gare : 2 km

### Superficie

Totale : 114.161,2 m<sup>2</sup>

Occupée :

107.270,1 m<sup>2</sup>

Disponible : 6.891,1 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 1160 m

Dont quai : 830 m

### Concessionnaires

HUBLET,

B.P.M.N,

SILOS de FLOREFFE/Elia2,

et BEP ENVIRONNEMENT

### Produits transportés par voie d'eau

Déchets ménagers,

céréales, terres,

matériaux de construction et débris de construction.

## S12 > Malonne



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur, en rive gauche de la Sambre et principalement en amont du pont de Bauce.

Cette zone portuaire est équipée d'un bassin de virement avec quai.

### Accès

N90 : 1 km

E42 : 9 km

Gare : 2 km

### Superficie

Totale : 200.583,3 m<sup>2</sup>

Occupée :

154.283,4 m<sup>2</sup>

Disponible par

prolongation

d'emprise :

46.299,9 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 1150 m

Dont quai : 115 m

### Concessionnaires

DENIMAT,

ATELIERS CLASSIC BOATS,

HYDROCAR, VEOLIA,

BEP-ENVIRONNEMENT,

WILMET,

OWT (TEC Namur-

Luxembourg),

Dépannage DE GREEF

et JOASSIN

### Produits transportés par voie d'eau

Sable, combustible + projet en cours

## S13 > Malonne Port



Zone portuaire non connectée à la voie d'eau, située sur le territoire de la Ville de Namur. Elle est située le long de la N90, au rond-point, à l'entrée du village de Malonne.

Cette zone est équipée de deux grands halls, d'une maison et d'une aire de parking. Très bonne visibilité.

### Accès

N90 : accès direct  
E42 : 9 km  
Gare : Namur, Floreffe

### Superficie

Totale : 2.020,0 m<sup>2</sup>  
Occupée : 2.020,0 m<sup>2</sup>  
Disponible : 0 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Le site n'est pas connecté à la voie d'eau

### Concessionnaire

ART & WOOD

## S15 > Port public d'Hiver



Quai public situé sur le territoire de la Ville de Namur, en rive droite de la Sambre, en amont de l'écluse de Salzennes. Il est proche du centre de Namur et permet le transbordement de

produits pour les entreprises ne disposant pas d'une concession donnant directement sur la voie d'eau.

### Accès

E42 : 15 km  
Gare : 3 km

### Superficie

Totale : 1.517,7 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 110 m  
Dont quai : 110 m

### Occupation

Quai accessible sur demande

### Produits transportés par voie d'eau

Transbordements ponctuels

## 1.4.4 La Meuse, de HEER-AGIMONT au PORT DE PLAISANCE DE JAMBES

### Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe : Va – 2000 T - Longueur : 98 m - Largeur : 11,8 m - Tirant d'eau : 2,2 m - Tirant d'air : 6,7 m (5,33 m au pont de Dinant (cum.18926) et de 6,22 m au pont de Rouillon (cum.30475))

## M01 > Heer-Agimont



Zone portuaire située sur le territoire de la commune d'Hastière, en aval de la frontière française, en rive droite de la Meuse. Cette zone est équipée d'un quai bétonné.

### Accès

N96 : 1 km

### Superficie

Totale : 4.643,0 m<sup>2</sup>  
Occupée : 4.600,0 m<sup>2</sup>  
Libre : 43,0 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 290 m  
Dont quai : 140 m

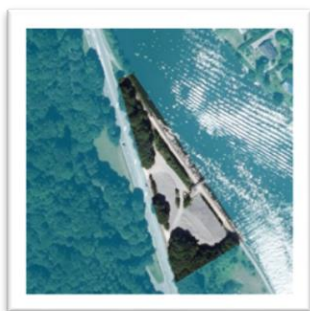
### Concessionnaire

AIS Dinant (maison).

### Produits transportés par voie d'eau

Transports ponctuels de produits carriers et engrais

### M03 > Anhée



Zone portuaire située sur le territoire de la commune d'Anhée, en rive gauche de la Meuse et en amont de l'écluse de Hun. Cette zone portuaire est équipée d'un quai et d'un point de chargement avec passerelle.

#### Accès

N96 : accès direct

Gare : 2 km

#### Superficie

Totale : 4.198,6 m<sup>2</sup>

Occupée : 4.198,6 m<sup>2</sup>

Disponible : 0 m<sup>2</sup>

#### Longueur bord d'eau

Totale : 135 m

Dont quai : 135 m

#### Concessionnaire

CARRIÈRES DE HAUT-LE-WASTIA

#### Produits transportés

par voie d'eau

Produits carriers

### M04 > Yvoir (Fidevoye)



Zone portuaire située sur le territoire de la commune d'Yvoir en rive droite de la Meuse, en aval de l'écluse de Hun. La zone portuaire est équipée d'un quai, d'une zone complètement

bétonnée et d'un point de chargement par passerelle.

#### Accès

N96 : 2 km

Gare : 4 km

#### Superficie

Totale : 6.475,5 m<sup>2</sup>

Occupée : 6.474,3 m<sup>2</sup>

Disponible : 0 m<sup>2</sup>

#### Longueur bord d'eau

Totale : 170 m

Dont quai : 117,5 m

#### Concessionnaire

SECY (Carrières d'Yvoir)

#### Produits transportés

par voie d'eau

Produits carriers

### M05 > Profondeville (Basbaras)



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Profondeville en rive gauche de la Meuse, à Rivière. La zone de quai est bétonnée en sa partie basse (côté Meuse).

#### Particularité

Zone de services publics et d'équipement communautaire au plan de secteur

#### Accès

N96 : accès direct

E411 : 17 km

Gare : 3 km

#### Superficie

Totale : 7.661,5 m<sup>2</sup>

Occupée : 0 m<sup>2</sup>

Disponible : 7.661,5 m<sup>2</sup>

#### Longueur bord d'eau

Totale : 170 m

Dont quai : 170 m

#### Concessionnaire :

Zone libre

## M06 > Lustin (Tailfer)



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Profondeville en rive droite de la Meuse, à Lustin. L'aspect naturel de la berge y a été conservé par l'aménagement d'un point de chargement par tapis roulant

menant à un bras articulé avec appontement par Ducs d'Albe.

### Accès

N96 : 2 km

E411 : 14 km

Gare : 2 km

### Superficie

Totale : 9.097,5 m<sup>2</sup>

dont 4.471,9 m<sup>2</sup>

hors eau.

Occupée : 9.097,5 m<sup>2</sup>

Disponible : 0 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 149 m

Dont Ducs d'Albe : 149 m

### Concessionnaire

C.B.R. CIMENTERIES (SAGREX)

### Produits transportés

#### par voie d'eau

Produits carriers

## M07 > Port de plaisance d'Amée



Port de plaisance situé sur le territoire de la Ville de Namur, en rive droite de la Meuse, en amont du barrage de La Plante. Le site est équipé de pontons et catways, d'un portail sécurisé, d'une Capitainerie et de sanitaires.

Il est bordé par un parc offrant la possibilité d'activités sportives. Il est proche d'un restaurant et d'une grande surface.

### Accès

E411 : 7 km

Gare : 1 km

### Superficie

Totale : 17.836,1 m<sup>2</sup>

Occupée : 17.836,1 m<sup>2</sup>

Disponible : 0 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 330 m

### Concessionnaires

Les CAPITAINERIES de NAMUR, RESTAURANT LA PLAGE D'AMÉE

## M09 > Port de plaisance de Jambes



Port de plaisance situé sur le territoire de la Ville de Namur, en rive droite et gauche de la Meuse, en amont du pont de Jambes, au pied de la citadelle. Il se trouve au cœur de Jambes, près des restaurants et des commerces. Il présente une proximité avec les

zones culturelles, les commerces et les restaurants. Il est équipé de pontons, catways, sanitaires, laverie et d'une capitainerie.

En période estivale, un service de liaison par les bateaux navettes

« Namourette » permet de rejoindre la ville de Namur via la Meuse et la Sambre.

### Accès

N90 : 1 km

E411 : 5 km

Gare : 1 km

### Superficie

Totale : 9.909,8 m<sup>2</sup>

Occupée : 9.894,5 m<sup>2</sup>

Non concédable : 15,3 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 250 m

### Concessionnaires :

Les CAPITAINERIES de NAMUR



#### 1.4.5 La Meuse, de JAMBES-ENHAIVE à ANDENNE

##### Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe : Va – 2000 T - Longueur : 135 m - Largeur : 15 m - Tirant d'eau : 3 m - Tirant d'air : 6,7 m (6,40 m au pont SNCB du Luxembourg (cum.47025) et de 6,30 m au pont de Sclayn (cum.59990))

##### M11 > Jambes - Enhaive



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse. Elle offre un accès à la Meuse mais n'est pas équipée d'un quai de chargement.

**Accès :**  
N90 : accès direct  
E411 : 3 km  
Gare : 2 km  
**Superficie**  
Totale : 10.150,2 m<sup>2</sup>  
Occupée : 9.437,7 m<sup>2</sup>  
Disponible : 0 m<sup>2</sup>  
Non concédable : 712,5 m<sup>2</sup>

**Longueur bord d'eau**  
Totale : 50 m  
**Concessionnaires**  
THOMAS & PIRON  
(FOREM et WHESTIA),  
VILLE DE NAMUR

##### M12 > Jambes - Erpent



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse, en aval de l'écluse des Grands-Malades. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un quai de chargement.

**Accès**  
N90 : accès direct  
E411 : 1 km  
Gare : 4 km  
**Superficie**  
Totale : 16.064,6 m<sup>2</sup>  
Occupée : 15.839,8 m<sup>2</sup>  
Disponible : 0 m<sup>2</sup>  
Non concédable : 222,8 m<sup>2</sup>

**Longueur bord d'eau**  
Totale : 270 m  
Dont quai : 160 m  
**Concessionnaires**  
CBR CIMENTERIES  
(INTERBETON),  
INDUCOM (BRICO PLAN-IT)  
**Produits transportés par voie d'eau**  
Sable et graviers

##### M13 > Beez



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive gauche de la Meuse, de part et d'autre du viaduc de Beez. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un long quai de chargement et d'un tire-à-terre.

**Accès :**  
N90 : 2 km  
E411 : 4 km  
Gare : 4,5 km  
**Superficie :**  
Totale : 61.846,8 m<sup>2</sup>  
Occupée : 49.168,4 m<sup>2</sup>  
Disponible : 0 m<sup>2</sup>  
Non concédable : 12.678,4 m<sup>2</sup>  
**Longueur bord d'eau :**  
Totale quai : 830 m  
Dont tire-à-terre 110 m

**Concessionnaires**  
C.B.R. CIMENTERIES  
(SAGREX),  
MEUSE ET SAMBRE,  
VILLE DE NAMUR (HALL  
SPORTIF)  
DE GRAEVE,  
DUBAIL  
SOGESPI,  
IDEG  
**Produits transportés par voie d'eau**  
Produits carriers, métaux,  
bateaux et constructions  
navale

## M14 > Lives



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse et en aval du viaduc de Beez. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un quai de chargement bétonné.

### Accès

N90 : accès direct

E411 : 1 km

Gare : 4 km

### Superficie

Totale : 5.084,4 m<sup>2</sup>

Occupée : 3.811,2 m<sup>2</sup>

Disponible : 0 m<sup>2</sup>

Non concédable :

1.273,2 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 300 m

Dont quai : 233 m

### Concessionnaire

CBR CIMENTERIES (SAGREX)

### Produits transportés

par voie d'eau

Produits carriers

## M14 > Port de plaisance de Lives-sur-Meuse



Port de plaisance situé sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse et en amont du pont de Namêche. Il a été créé dans l'ancienne écluse désaffectée de Maizeret.

Il est équipé d'une zone d'accueil, de pontons, de sanitaires et d'une laverie.

### Accès

N90 : accès direct

E411 : 9 km

Gare : 3 km

### Superficie

Totale : 5.731,0 m<sup>2</sup>

Occupée : 5.731,0 m<sup>2</sup>

Disponible : 0 m<sup>2</sup>

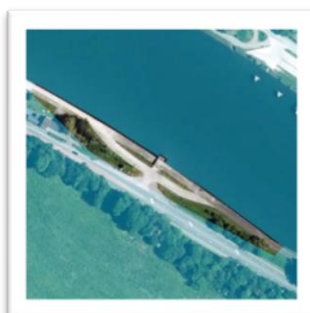
### Longueur bord d'eau

Totale : 300 m

### Concessionnaire

YACHTING CLUB LIVOIS

## M15 > Maizeret



Zone portuaire situé sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse et en amont du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un nouveau point de chargement par

passerelle avec séparation des cheminements.

### Accès

N90 : accès direct

E411 : 10 km

Gare : 3 km

### Superficie

Totale : 4.376,6 m<sup>2</sup>

Occupée : 4.246,0 m<sup>2</sup>

Non concédable :

130,6 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 200,5 m

Dont quai : 200,5 m

### Concessionnaire

CARRIÈRE DE LEFFE (HOLCIM)

### Produits transportés

par voie d'eau

Produits carriers

## M16 > Marche-les-Dames



Zone portuaire située principalement sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en amont du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée de 5 points de chargement.

**Accès**  
N90 : 1 km  
E411 : 8 km  
Gare : 2 km  
**Superficie**  
Totale : 16.556,5 m<sup>2</sup>  
Occupée : 15.708,9m<sup>2</sup>  
Disponible : 0 m<sup>2</sup>  
Non concédable : 847,6 m<sup>2</sup>

**Longueur bord d'eau**  
Totale : 860 m  
Dont quai : 860 m  
**Concessionnaires**  
DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES (LHOIST),  
C.B.R. CIMENTERIES (SAGREX)  
**Produits transportés par voie d'eau**  
Produits carriers

## M17 > Samson



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive droite de la Meuse et en aval du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un point de chargement par passerelle avec

un contournement du quai par le RAVeL.  
**Accès**  
N90 : accès direct  
E411 : 8 km  
Gare : 2 km  
**Superficie**  
Totale : 9.576,2 m<sup>2</sup>  
Occupée : 9.565,5m<sup>2</sup>  
Non concédable : 10,7 m<sup>2</sup>

**Longueur bord d'eau**  
Totale : 246 m  
Dont quai : 246 m  
**Concessionnaire**  
CARMEUSE  
**Produits transportés par voie d'eau**  
Produits carriers

## M18 > Namêche

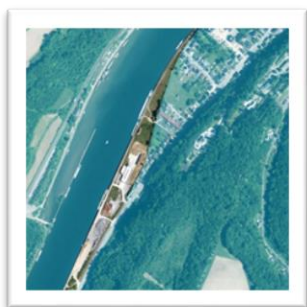


Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en aval du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse mais n'est pas équipée d'un quai (berge naturelle).

**Accès**  
N90 : 1 km  
E411 : 9 km  
Gare : 0,5 km  
**Superficie**  
Totale : 28.628,8 m<sup>2</sup>  
Occupée : 8.498,9 m<sup>2</sup>  
Disponible : 0 m<sup>2</sup>  
Non concédable : 20.129,9 m<sup>2</sup>

**Longueur bord d'eau**  
Totale : 320 m  
Dont quai : 0 m  
**Concessionnaire**  
PANISTAR

## M19 > Sclayn



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive droite de la Meuse et en amont du pont de Sclayn. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée de quais et est contournée par le RAVeL en sa partie amont.

### Accès

N90 : accès direct

E411 : 12 km

Gare : 1 km

### Superficie

Totale : 39.429,7 m<sup>2</sup>

Occupée :

24.220,1 m<sup>2</sup>

Disponible :

15.209,6 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 820 m

Dont quai : 820 m

### Concessionnaire

BELGICA PROPERTIES,  
DOLOMEUSE (LHOIST),  
LINDE HOMECARE BELGIUM  
(c/o Ville d'Andenne)

### Produits transportés par voie d'eau

Produits carriers

## M20 > Vezin/Gevrinnes



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse de part et d'autre du pont de Sclayn. Elle offre un accès à la Meuse grâce à un quai en partie aval.

### Accès

N90 : 1 km

E411 : 11 km

Gare : 2 km

### Superficie

Totale : 32.604,6 m<sup>2</sup>

Occupée :

16.369,6 m<sup>2</sup>

Libre : 5.235,0 m<sup>2</sup>

Non concédable :

11.000,0 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 930 m

Dont quai : 530 m

### Concessionnaire

BPM,  
DOLOMIES DE MARCHE-  
LES-DAMES (LHOIST)

### Produits transportés par voie d'eau

Produits carriers

## M21 > Sclaigieux



Longue zone portuaire (2,2 km) située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en amont du barrage d'Andenne. Elle offre un accès direct à la Meuse en partie aval et est équipée d'un quai public en partie centrale.

### Accès

N90 : 3 km

E411 : 12 km

Gare : 3 km

### Superficie

Totale :

89.588,1 m<sup>2</sup>

Occupée :

63.870,4 m<sup>2</sup>

Disponible :

25.717,7 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 2.300 m

Dont quai : 500 m

### Concessionnaire

VILLE D'ANDENNE,  
GERDAY TRAVAUX,  
BPR CAR SERVICES,  
CARMEUSE,  
RESA, SWDE

### Produits transportés par voie d'eau

Produits carriers, projet  
transport de matériau  
d'isolation

## M21' > Port public de Sclaigneaux



Le quai public se situe sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en amont du barrage d'Andenne. Il permet le transbordement de matériaux pour

les entreprises qui ne disposent pas d'accès à la voie d'eau.

### Accès

N90 : 3 km

E411 : 14 km

Gare : 3 km

### Superficie

Totale : 1.203,8 m<sup>2</sup>

### Longueur bord d'eau

Totale : 140 m

Dont quai : 140 m

### Concessionnaire

Quai accessible sur demande

## M22 > Seilles



Longue zone portuaire (3,1 km) située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en aval du barrage d'Andenne. Elle est pourvue d'un quai tout au long de son implantation et d'un tire-à-terre en sa partie centrale.

### Accès

N90 : 1 km

E411 : 6 km

Gare : 0,5 km

### Longueur bord d'eau

Totale : 3200 m

Dont quai : 3200 m

### Superficie

Totale :

462.488,4 m<sup>2</sup>

Occupée :

400.665,9 m<sup>2</sup>

Disponible :

10.711,0 m<sup>2</sup>

Non concédable :

51.111,5 m<sup>2</sup>

### Concessionnaires

ARTES TWT,  
ATELIERS ROBERT,  
CHAUDRONNERIE ET  
TUYAUTERIE  
INDUSTRIELLE (CTI),  
CHERICOUX,  
FIRST MOTOR  
SPORT,  
CUISITEC,  
D.L.M. & PARTNERS,  
DVS CONSTRUCT &  
IMMO,  
GARAGE JASSOGNE,  
SCAM,  
DRIVIT,  
DUMOULIN,  
FOURNIPAC,  
GOUMANISTO,  
LINGUISTIC  
ACADEMY,  
LOUIS CARROSSERIE,  
METAL PROTECTION,  
MEUSE ET SAMBRE,  
MOSSOUX,  
NORLAND V/PO  
PEATINVEST,

PÈRE OLIVE,  
TRANSPORTS ABRAHAM,  
TRANSPORT PETITJEAN,  
RUDY SCHORTGEN,  
SPF JUSTICE,  
WANAPI (TECH SIGN),  
TECHNO METAL INDUSTRIE  
(TMI),  
FONDATEL LECOMTE,  
NOUVELLE MIROITERIE  
DE LA MEUSE,  
MONIQUET,  
CARMA,  
ARTISANS DE LA PIERRE,  
AUTO-ECOLE HUY MOTOR,  
ABCIS TRAVAUX,  
ORANGE BELGIUM,  
TECTEO, AIEG, ALE, INASEP,  
FLUXYS.

### Produits transportés par voie d'eau

Céréales, matières premières de fonderie, éléments indivisibles (ponts)



Longue zone de halage menant à un quai, sise en aval d'Andenne, en rive droite de la Meuse.

**Accès**

N90 : accès direct  
E411 : 8 km  
Gare : 3 km

**Superficie**

Totale : 19,524,6 m<sup>2</sup>  
Occupée : 4.507,8 m<sup>2</sup>  
Non concédable : 15.016,6 m<sup>2</sup>

**Longueur bord d'eau**

Totale : 890 m  
Dont quai : 123 m

**Concessionnaires**

ALL MAT ANDENNE (Andenne Mat),  
Accès riverains

**Produits transportés**

**par voie d'eau**

Matériaux de construction

## 1.5 Les conditions d'installation et de tarification

Il existe trois moyens d'obtenir le droit d'occuper les terrains et/ou d'utiliser les murs de quai gérés par le PAN.

### **Le contrat de concession**

Il permet une occupation de longue durée (30 ans). Ce contrat est renouvelable deux fois sous certaines conditions pour arriver à une durée maximale d'occupation de 90 ans.

### **L'autorisation d'occupation à titre précaire**

Elle est prévue pour des occupations de durée limitée avec un préavis de résiliation court.

### **L'autorisation d'effectuer des opérations ponctuelles**

Très utiles pour permettre des utilisations limitées dans le temps à partir des quais publics ou des zones non occupées.

Les conditions d'installation ainsi que les montants des redevances et péages sont fixés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 juillet 1992 qui fut publié au Moniteur belge du 29 septembre 1992. Cet arrêté détermine les tarifications liées à la superficie du site, à la longueur du quai, au tonnage réalisé par voie d'eau et/ou par camion ainsi qu'au forfait relatif au tonnage minimum à réaliser annuellement sur la concession. Tous ces montants sont liés à l'indice général des prix à la production industrielle<sup>4</sup> (pour information : indice 2021 : 1,614).

La faculté de reconduire un contrat de concession est liée à son bon déroulement et au complet respect de ce dernier par le concessionnaire.

Notez que pour les terrains sis en bord de cours d'eau, une évaluation de l'activité fluviale est faite après les cinq premières années d'occupation. Si cette évaluation est positive, la concession peut se poursuivre pour 25 années supplémentaires.

<sup>4</sup> : L'indice considéré lors de l'indexation sera changé en 2022

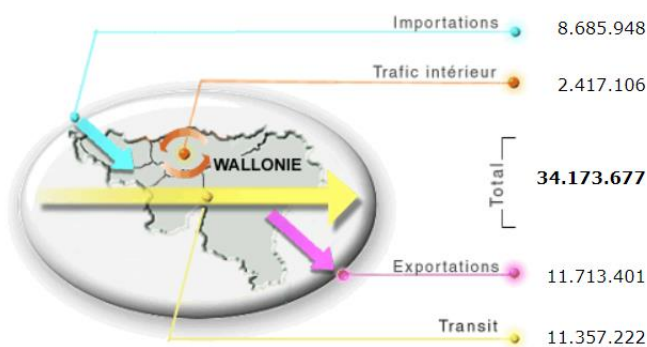
## 2 Le bilan des activités 2021

### 2.1 Le tonnage transporté par voie d'eau

#### 2.1.1 Au sein du territoire wallon

34.173.677 tonnes ont transité par la voie d'eau durant l'année 2021, soit un chiffre en augmentation de 1,6 % par rapport à l'année 2020 (33.638.207 tonnes).

Le tonnage transporté par voie d'eau en 2021 correspond à plus de 854.000 camions chargés de 40 tonnes de matériaux, à 9.760 bateaux de 3.500 tonnes ou à 22.800 bateaux de 1.500 tonnes.



Source : Statistiques du SPW – Mobilité et infrastructures

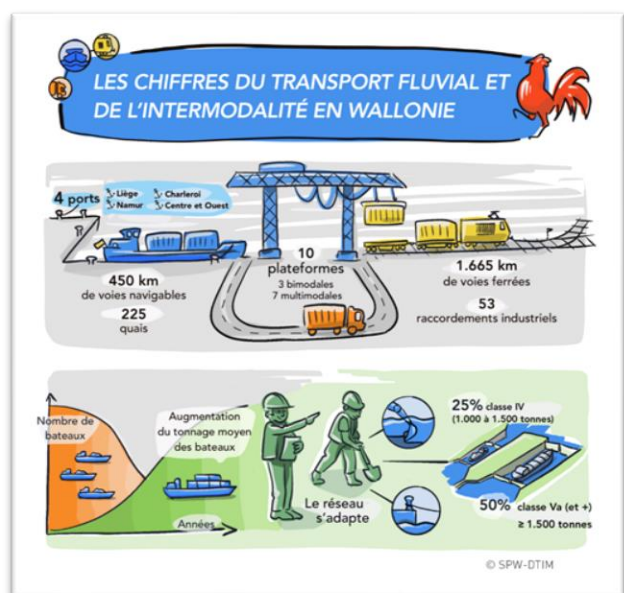
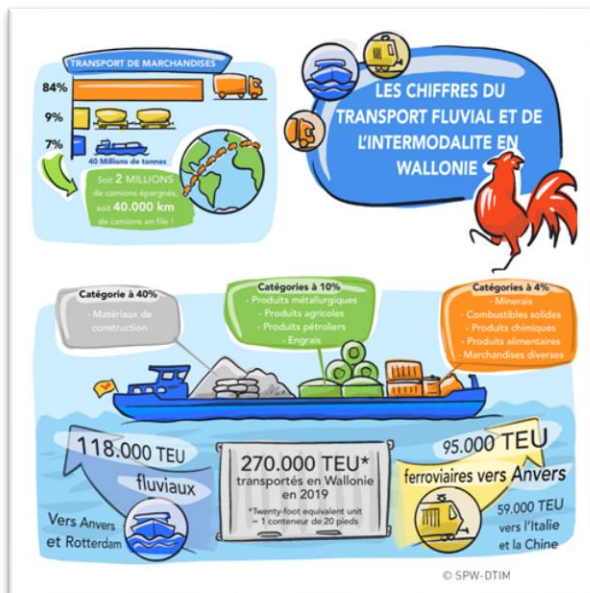
35 % du tonnage global a été chargé à partir des ports wallons pour **quitter le territoire** (chargements à partir du territoire)

33 % du tonnage global n'a fait que **traverser le territoire**.

25 % du tonnage global a constitué une **importation** de matériaux (déchargements sur le territoire).

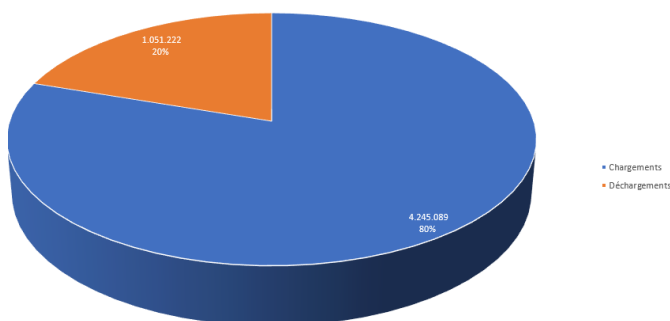
7 % du tonnage global a été chargé puis déchargé **au sein du territoire wallon**.

Cette répartition des tonnages est comparable à celle de 2020.



## 2.1.2 Au sein de la province de Namur

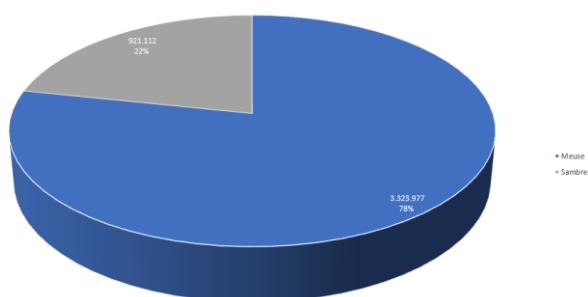
260.906.357 tonnes ont été chargées, déchargées ou ont transité par la province de Namur durant l'année 2021. Ces chiffres montrent une augmentation de 6 % par rapport à l'année 2020 (245.992.947 tonnes).



La répartition entre les **chargements** (4.245.089 t) et les **déchargements** (1.051.222 t) présente une balance de 80 % - 20 %

### 2.1.2.1 Chargements et exportations

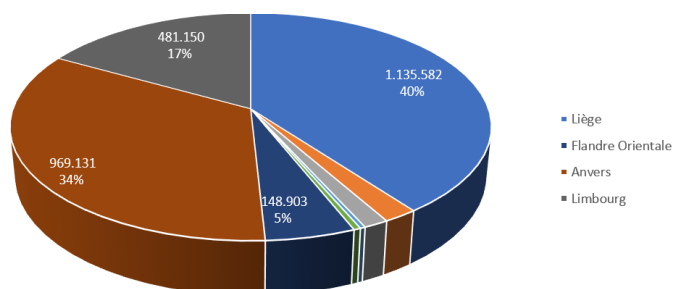
Répartition, entre la Meuse et la Sambre, des chargements effectués en province de Namur



4.245.089 tonnes ont été chargées en province de Namur.

78 % du tonnage (3.323.977 t) provient de chargements à partir des sites bordant la **Meuse** contre 22 % (921.112 t) pour les chargements effectués à partir de zones bordant la **Sambre**.

Répartition des tonnages chargés en province de Namur vers les autres provinces belges.



40 % (1.135.582 t) des chargements réalisés à partir de la province de Namur le sont à destination de la province de **Liège** (contre 46 % en 2019).

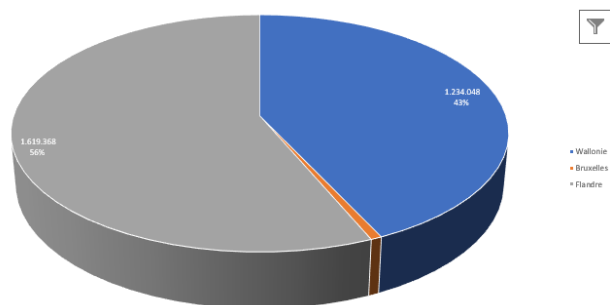
34 % (969.131 t) le sont à destination de la province d'**Anvers**. Une bonne partie de ces produits est destiné à l'exportation.

La Province de **Limbourg** accueille 17 % (481.150 t) des tonnages issus de la province de Namur.

Le reste (9 %) est réparti entre les autres provinces avec, en tête, la province de **Flandre orientale** (5 % - 148.903 t).



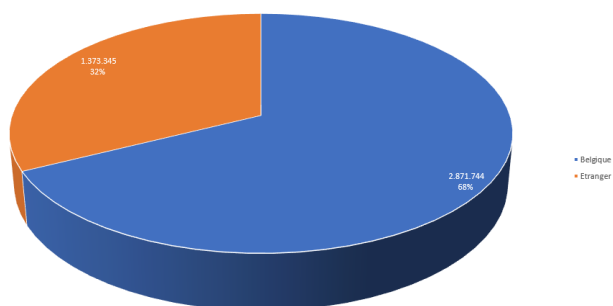
## Répartition des tonnages chargés en province de Namur vers la Wallonie, Bruxelles et la Flandre



56 % (1.619.368 t) des chargements en province de Namur sont à destination de la **Flandre** contre 43 % (1.264.048 t) à destination de la **Wallonie**.

**Bruxelles** accueille le solde de ces chargements (2 % - 18.328 t).

## Répartition des tonnages chargés en province de Namur à destination domestique et internationale

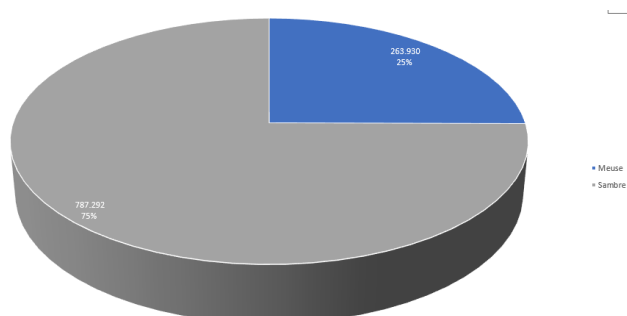


Outre la part de matériaux à destination **domestique** (68 % - 2.871.744 t), 32 % des matériaux chargés sont destinés à être livrés **au-delà de nos frontières** (1.373.345 t).

Ces exportations prennent le chemin, par ordre d'importance, des **Pays-Bas** (1.087.593 t), de l'**Allemagne** (231.915 t) et enfin de la **France** (51.497 t).

### 2.1.2.2 Déchargements et importations

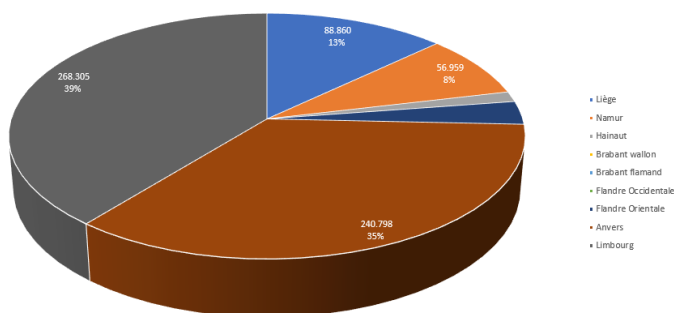
## Répartition, entre la Meuse et la Sambre, des déchargements effectués en province de Namur



1.051.222 tonnes ont été déchargées en province de Namur.

À l'inverse de ce qui se passe dans le cas des chargements, la **Sambre** est majoritaire en déchargements dans la province de Namur : 75 % (787.292 t) contre 25 % (263.930 t) en **Meuse**

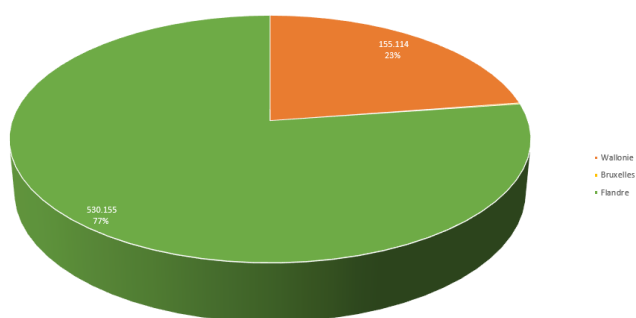
## Répartition des origines (provinces belges) des tonnages déchargés en province de Namur



39 % du tonnage déchargé en province de Namur provient de la province du **Limbourg** (268.305 t). La province d'**Anvers** suit de peu ce résultat (35 % - 240.798 t).

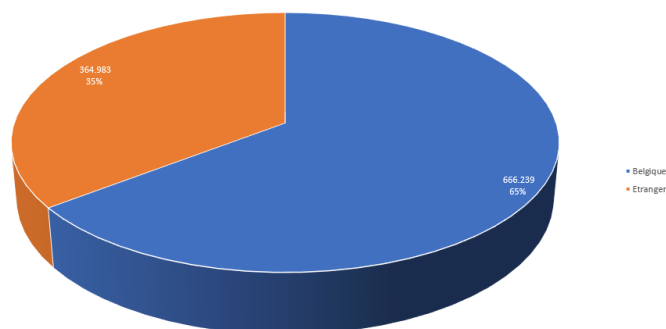
**Liège** (13 % - 88.860 t), **Namur** (8 % - 56.859 t), **la Flandre Orientale** (21.052 t) et le **Hainaut** (9.295 t) complètent le tableau.

## Répartition des origines (Wallonie, Bruxelles et Flandre) des tonnages déchargés en province de Namur



77 % (530.155 t) des déchargements effectués en province de Namur sont issus de **Flandre** contre >22 % (155.114 t) qui proviennent de **Wallonie**. Bruxelles a transporté le solde <1 % (970 t)

## Répartition des origines (Belgique et international) des tonnages déchargés en Province de Namur



Outre la part **domestique** (65 % - 686.239 t), la majorité des matériaux importés trouve son origine **au-delà de nos frontières** (35 % - 364.983 t).

Le fournisseur principal est représenté par les **Pays-Bas** (345.710 t).

Pour un solde marginal et réparti de manière presque égale, l'**Allemagne** (9.770 t), et la **France** (9.503 t), complètent les origines des produits.

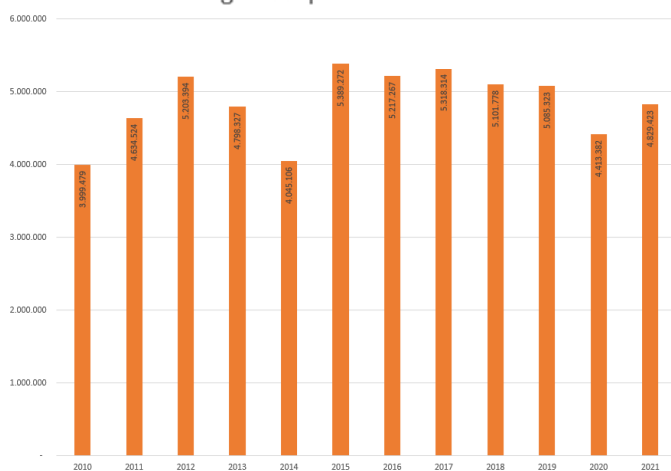
*Remarque : Les statistiques de la Province de Namur éditées par le SPW-MI tiennent compte des tonnages transbordés à partir de tous les quais, qu'ils soient privés ou en gestion au PAN. En effet, certains quais ne sont pas gérés par le PAN, ils sont la propriété d'entreprises non concessionnaires. C'est le cas du quai de INOVYN à Auvélais ou du quai JOASSIN à Flawinne. Pour cette raison, les chiffres récoltés pour l'ensemble de la Province sont supérieurs aux chiffres communiqués par les concessionnaires implantés sur les zones gérées par le PAN.*

Source : Statistiques du SPW – Mobilité et infrastructures

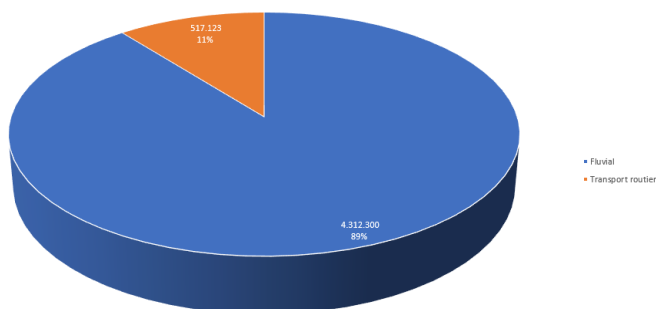
## 2.1.3 Au sein du Port autonome de Namur

### 2.1.3.1 Tonnages réalisés en 2021

#### Évolution du tonnage manipulé



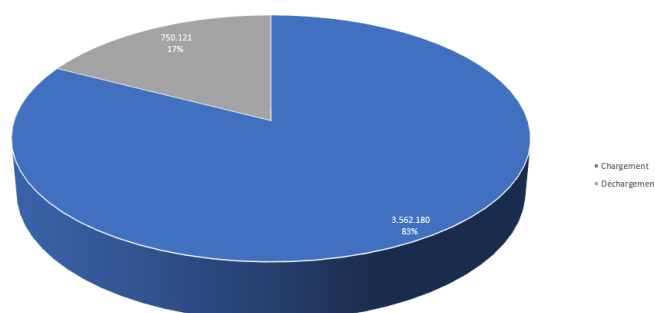
Le tonnage (eau + route) transporté à partir ou vers les zones portuaires gérées par le PAN en 2021 représente plus de 4,8 millions de tonnes (4.829.423,0 t), soit un chiffre en augmentation de 9,4 % par rapport à l'année 2020 (4.413.382,5 tonnes).



Le tonnage fluvial transporté à partir ou vers les zones portuaires gérées par le PAN en 2021 représente 89,3% des tonnages globaux soit près de 4,3 millions de tonnes (4.312.299,8 t). Ce tonnage est en augmentation de 11,4 % par rapport à l'année 2020 (3.870.018,7 t).

Le tonnage transporté par voie d'eau en 2021 correspond à 107.800 camions chargés de 40 tonnes de matériaux (1.200 bateaux de 3.500 t ou sur 2.900 bateaux de 1.500 t).

La route a été le support exclusif de plus d'un demi-million de tonnes (517.123,2 t) durant 2021, soit 10,7 % du tonnage global.

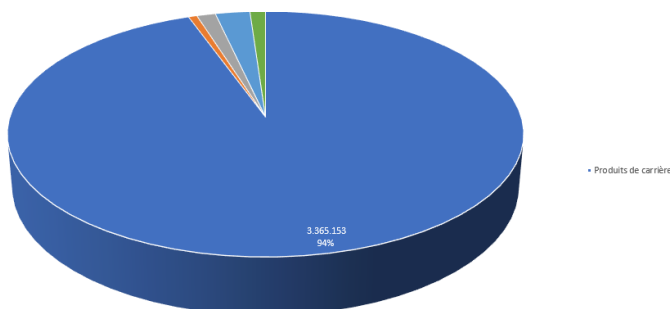


Concernant le chargement fluvial, plus de 3 millions de tonnes (3.562.179,9 t) de produits quittèrent nos zones portuaires, soit 83 % du transport fluvial annuel.

Et au niveau du déchargement fluvial, plus de 750 kt (750.120,8 t) arrivèrent sur nos quais, soit 17 % du transport fluvial annuel.

### 2.1.3.2 Chargements et exportations

#### Répartition des matériaux chargés à partir des zones portuaires gérées par le PAN en 2021



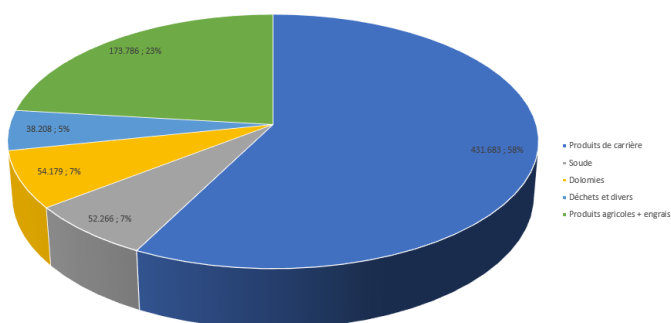
Plus de 3 millions de tonnes (3.562.179,9 t) de produits ont quitté nos zones portuaires en 2021.

Les **produits de carrières** représentent la part majoritaire des produits chargés (86,2 % - 3.365.153,4 t) principalement à partir de la Meuse (94,5 %).

Suivent les **produits agricoles** (céréales) (2,5 % - 88.165,3 t), les **terres** issues de chantiers ponctuels (1,3 % - 47.538,2 t), les **déchets ménagers** chargés sur la Sambre, en zone portuaire de Malonne (1,1 % - 39.542,1 t) et le **sable de verrerie** (0,6 % - 21.781,0 t).

### 2.1.3.3 Déchargements et importations

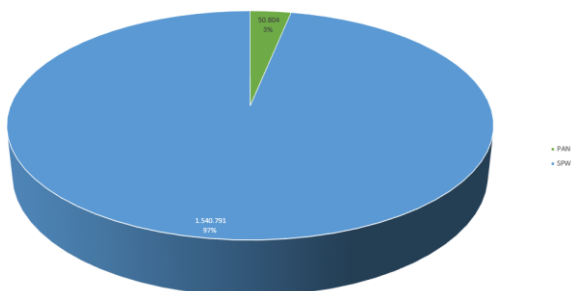
#### Répartition des matériaux déchargés à partir des zones portuaires gérées par le PAN en 2021



En 2021, plus de 750 kt (750.120,8 t) de produits divers ont été déchargés sur nos quais.

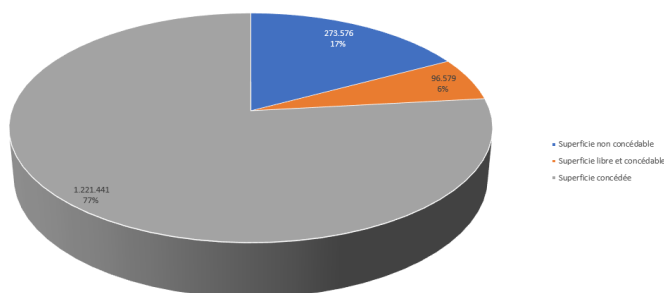
Les **produits de carrières** (57,5 % - 431.683 t) représentent la catégorie majoritaire des produits déchargés. Suivent les **produits agricoles et engrais** (23,2 % - 173.786 t), la **dolomie** (7,2 % - 54.179 t), la **soude** (7,0 % - 52.266 t) et les **déchets et divers** (5,1 % - 38.208 t).

## 2.2 L'occupation des sites



Le PAN gère près de 160 ha (1.591.595,2 m<sup>2</sup>) de terrains qui sont soit **confiés au PAN par le SPW** (1.540.791,2 m<sup>2</sup>), soit **propriété du PAN** (50.804,0 m<sup>2</sup>).

La superficie générale est en diminution par rapport à 2020. Ceci s'explique par la vente d'un petit terrain difficilement exploitable, propriété du PAN, à la Ville d'Andenne afin de finaliser leur projet d'aménagement.



A ce jour, 1.221.440,6 m<sup>2</sup>, soit 76,7 % de la surface gérée par le PAN, sont occupés et concédés à des entreprises.

94.759,0 m<sup>2</sup> de terrains libres sont concédables ET exploitables, soit 6,1 % de la superficie totale. Cette augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par la non occupation des zones portuaires de Basbaras et de Heer-Agimont.

Le solde (273.395,6 m<sup>2</sup> - 17,2 %) représente les terrains non exploitables.

Au terme de l'année 2021, les terrains libres concédables et exploitables se répartissaient sur les zones portuaires suivantes :

- Tamines – Grogneaux : site en bord de Sambre, rive gauche – 120 m de quai - 10.970 m<sup>2</sup>
- Auvelais : Goutte : site en bord de Sambre, rive gauche, sans quai - 16.000 m<sup>2</sup>
- Mornimont : Triangle : site en bord de Sambre, rive droite, sans quai – 11.250 m<sup>2</sup>
- Heer-Agimont : site en bord de Meuse, rive droite, 140 m de quai – 4.592 m<sup>2</sup>
- Profondeville – Basbaras : site en bord de Meuse, rive gauche, 170 m de quai– 7.660 m<sup>2</sup> - Zone de services publics et d'équipements communautaires
- Sclaigneaux : Maisier : site non connecté – 14.500 m<sup>2</sup>
- Sclaigneaux : Triangle : site non connecté – 16.000 m<sup>2</sup>
- Vezin : Gare : site en bord de Meuse, rive droite– 100 m de quai – 3.075 m<sup>2</sup>
- Seilles : CE : site en bord de Meuse, rive gauche– 130 m de quai – 10.712 m<sup>2</sup>

Le solde (17,2 %) représente les terrains non concédables. Ces derniers, soit nécessitent des travaux de réhabilitation avant de pouvoir être concédés, soit font partie des zones de distribution (routes portuaires), soit sont inexploitables dans un cadre économique ou industriel (zones tampon ou zones intra-habitations).



Meuse, Zone portuaire de Vezin et Sclaigneaux  
André Bertrand

## 2.3 Les activités développées

« Diversité » est le terme approprié pour qualifier les activités développées par nos 104 concessionnaires longue durée et les nombreuses autorisations d'occupations à titre précaire sur les sites gérés par le PAN. On y retrouve un panel complet aussi bien en termes de tailles d'entreprises, que de secteurs ou de types d'activités.

Ainsi, l'importante entreprise d'extraction carrière côtoie le tailleur de pierre indépendant, le chantier naval et le constructeur de pièces indivisibles de génie civil sont voisins d'un carrossier ou l'entreprise de production d'alimentation animale n'est pas vraiment loin du magasin pourvoyeur de volailles à déguster.

En 2021, tandis que 3 concessionnaires cessaient leurs activités, 5 nouveaux concessionnaires sont venus renforcer nos rangs.

4 concessionnaires en fin de contrat ont demandé le renouvellement de leur concession.

Au total, 104 concessionnaires œuvrent sur nos sites.



**Départ des déchets des inondations**  
Zone portuaire d'Auvélais – octobre 2021  
Photo Mathieu Mombers – Bruco Sud

## 2.4 Le tourisme fluvial

La province de Namur est riche de nombreux bijoux historiques et touristiques répartis sur l'ensemble de son territoire. La Meuse et la Sambre, en traversant notre province, y offrent un réseau privilégié tout en étant des voies de mobilité douce.

En son article 6, le Contrat de Gestion, liant le Port Autonome de Namur et la Région wallonne, définit une de ses missions, le « *développement du tourisme fluvial* », en ces termes :

- *Poursuivre la gestion des ports de plaisance ;*
- *Développer l'attractivité touristique des ports de plaisance ;*
- *Améliorer la gestion économique des ports de plaisance.*

Pour concrétiser cette mission, le PAN gère trois ports de plaisance sur les rives de la Meuse : à Jambes (Port Henri Hallet), à Amée et à Lives-sur-Meuse.

Parallèlement à la gestion des sites de plaisance, le PAN se penche sur la création d'un programme visant à développer graduellement l'offre de tourisme fluvial, ce en collaboration avec les divers acteurs que sont les Villes et les Communes connectées à la voie d'eau, le Commissariat Général au Tourisme (CGT) et les autres ports wallons. Cette initiative vise notamment à :

- développer les infrastructures des ports ;
- identifier des projets de développement du tourisme fluvial par le lancement d'une plateforme d'échange avec les différents acteurs ;
- négocier avec la Région wallonne la remise en gestion des ports de plaisance et haltes nautiques plutôt que leur remise en concession.

Un des résultats est, par exemple, la modernisation des infrastructures de sécurité (bouées, échelles, extincteurs) ainsi que la mise à disposition de nouveaux sanitaires accessibles également aux PMR au port Henri Hallet.

L'aspect environnemental fait partie des préoccupations du PAN, notamment dans la gestion des ports de plaisance. Aussi, un projet visant à faire passer le port Henri Hallet « sous pavillon bleu »<sup>5</sup> a été mis à l'étude.

En raison de la crise COVID19 qui a mené à des interdictions temporaires de naviguer et d'ouverture de l'HORECA, le CA a décidé d'appliquer une exonération des redevances en 2021 pour les ports Henri Hallet et d'Amée.

---

<sup>5</sup> : Le Pavillon bleu est un label environnemental et touristique international décerné annuellement depuis 1985 par Teragir à des communes et à des ports de plaisance qui font des efforts en matière de gestion environnementale. Voir notamment : [www.pavillonbleu.org](http://www.pavillonbleu.org)

### 2.4.1 Le Port de plaisance Henri Hallet à Jambes



Le Port Henri Hallet fait idéalement face à la citadelle de Namur et au casino. Il offre un cadre exceptionnel et des infrastructures idéales pour s'y amarrer, y séjourner, y pratiquer des activités sportives ou tout simplement pour y passer un bon moment entre amis en profitant de l'agréable terrasse de la capitainerie.

Le Port Henri Hallet est équipé pour permettre l'accueil d'une quarantaine de bateaux sur les deux rives de la Meuse. Ce port de plaisance est équipé d'une zone d'accueil (capitainerie) et de deux blocs sanitaires. Par son implantation au cœur de Jambes et proche de la ville de Namur, il permet aux plaisanciers et aux touristes de se rendre dans le centre historique et commercial namurois en quelques minutes (à pied, en vélo de location ou en « Namourette ») afin de profiter de tous les attraits de la Capitale wallonne.

- Meuse - Rive droite (cumulée 45.560) et rive gauche (face au Casino)
- Adresse du port (Capitainerie) : Bd de la Meuse, face au n° 40 à 5100 Jambes
- Concessionnaire du SPW : Port autonome de Namur
- Sous-concessionnaire du PAN et Responsable du port : Les Capitaineries de Namur



Photo : [www.lescapitaineries-de-namur.be](http://www.lescapitaineries-de-namur.be)

### 2.4.2 Le Port de plaisance d'Amée



Le Port d'Amée est situé en amont de la ville face aux beaux quartiers de La Plante et à côté d'un célèbre restaurant hébergeant un chef étoilé. Bordé par un parc, il offre un environnement calme, propice à des séjours de durée plus longue qu'au Port de plaisance Henri Hallet. Bien que ne faisant pas partie des infrastructures gérées par le PAN, des infrastructures sportives et de loisirs telles que des terrains de tennis, des pistes de pétanque ou des aires de jeux sont accessibles.

Il est équipé d'une zone d'accueil (capitainerie) et de sanitaires. Une quarantaine de bateaux peuvent s'y amarrer ainsi que 40 « speed boats ».

- Meuse - Rive droite, entre les cumulées 54.007 et 54.244
- Concessionnaire du SPW : Port autonome de Namur
- Sous-concessionnaire du PAN et Responsable du port : Les Capitaineries de Namur





Photo : Ann-Françoise Wiame

### 2.4.3 Le Port de plaisance de Lives-sur-Meuse



Le Port de plaisance de Lives-sur-Meuse est situé face au site protégé des rochers de Beez, dans l'ancienne écluse n° 11 de Maizeret. Cette écluse fut désaffectée vers 1983 pour être reconvertie, à ce jour, en port de plaisance.

Il permet l'accueil de bateaux de passage et est équipé, à cet effet, d'un ponton d'amarrage, d'accès à l'eau et à l'électricité ainsi que d'une zone d'accueil et de sanitaires.

- Meuse - Rive droite, en amont de l'écluse de La Plante, cumulée 43.500
- Chaussée de Liège, 1199 - 5101 Lives-sur-Meuse
- Concessionnaire : Port autonome de Namur

Sous-concessionnaire et Responsable du port : Yachting Club Livois



Photo : Blandine Lahante

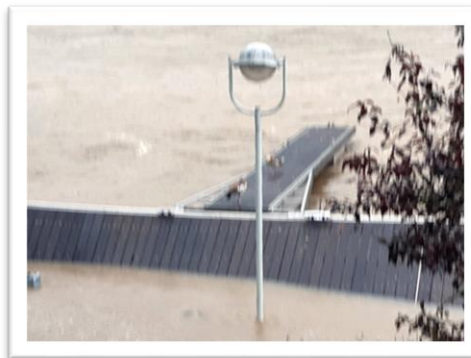
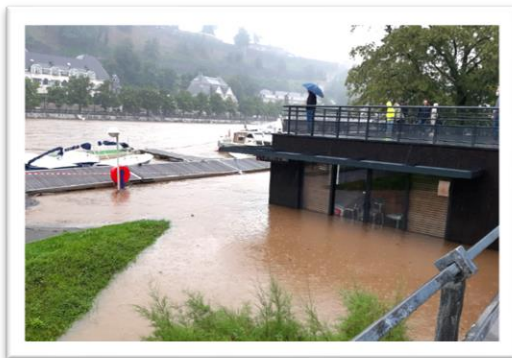
## 2.4.4 Inondations 2021

La Wallonie a connu mi-juillet un épisode météorologique tragique. Bien qu'incomparable par rapport au désastre subi par d'autres entités, les ports de plaisance ont été touchés.

### 2.4.4.1 Au port de plaisance Henri Hallet

Au moment de l'inondation :

- Les pontons, catways et les bateaux ont été amarrés les uns aux autres. Un amarrage complémentaire de sécurité aux arbres du parc a aussi été réalisé.
- Les circuits électriques ont été coupés.
- Les biens et le matériel ont été déplacés et stockés dans la capitainerie et dans le nouvel espace sanitaire.



Aucune victime n'est à déplorer et tous les bateaux ont été sauvés.

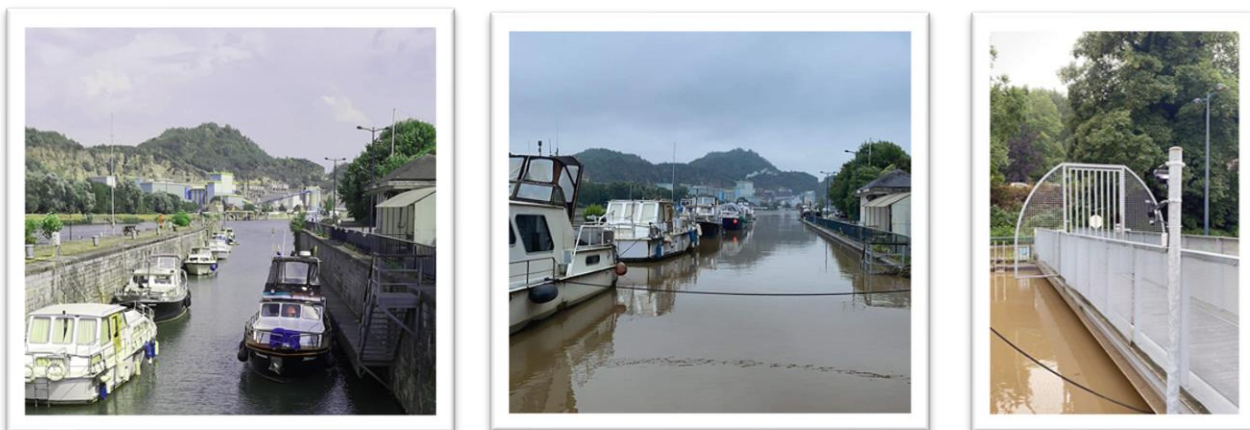
Néanmoins :

- Cinq pontons et deux catways sont hors service. Ils ont été évacués rapidement vers le site de Floreffe. Une expertise y a été réalisée et a été suivie d'un appel d'offre en vue de leur réparation.
- Les nouveaux sanitaires ont été inondés. L'assurance a assuré le suivi du dossier de remise en état.
- Le réseau de borniers est fonctionnel mais les compteurs sont hors service. Les capitaines sont donc passés à une facturation forfaitaire. Un nouveau système de borniers est à l'étude.



#### 2.4.4.2 Aux ports de plaisance d'Amée et de Lives

Hormis l'accumulation de boue, de vase et de déchets amenés par les eaux, ces deux ports n'ont pas subi de dégâts significatifs. Le nettoyage des sites a été réalisé afin de les rendre propres et exploitables dans les meilleures conditions.



Comparaison entre la situation normale et la situation durant les inondations au Port de plaisance de Lives

Photos : YCL

### 2.4.5 Activité 2021

#### 2.4.5.1 Ports de plaisance Henri Hallet et d'Amée

La reprise des activités s'est faite le 1<sup>er</sup> juin au lieu du 15 avril (COVID), diminuant la durée de la saison d'exploitation.

La Plaisance a bien fonctionné jusqu'aux inondations.

Les inondations ont limité la capacité d'accueil des plaisanciers, certains de ceux-ci ayant quitté le port et demandé le remboursement du reste de la saison. Certains sont revenus par après mais l'activité habituelle n'a pas été retrouvée.

Les mesures sanitaires liées à la crise COVID n'ont permis l'exploitation (activités et HoReCa) que de manière partielle. Les résultats de l'HoReCa sont en dessous de l'année 2020 (diminution de 30 %).

Fréquentation :

- Bateaux visiteurs : Les Capitaines nous ont informés que le registre des bateaux visiteurs se trouvait dans le bâtiment inondé le 14 juillet 2021. Ils ont tenté en vain de déchiffrer les documents retrouvés mais, face à la difficulté de récupération des informations sur les documents abîmés, ils se sont résolus à nous faire parvenir uniquement le bilan relatif aux bateaux saisonniers.
- Bateaux saisonniers : 102 bateaux

#### 2.4.5.2 Port de plaisance de Lives-sur-Meuse

Le Yachting Club Livois gère le port de plaisance de Lives. C'est une petite ASBL animée par 4 volontaires actifs.

Les restrictions liées à la crise sanitaire ainsi que la météo peu favorable de l'été 2021 ont limité l'organisation d'activités (BBQ, journée d'entretien collectif, ...).

La crue de juillet n'a pas fait de dégâts mais a laissé des dépôts de boue. Deux journées de déblayage et de nettoyage ont été nécessaires à la remise en état du site.

Fréquentation :

- Bateaux visiteurs : 2 bateaux de passage (0 en 2020, contre une grosse dizaine minimum avant le COVID).
- Bateaux résidents : 30 bateaux résidents (membres locaux ou régionaux).

Difficultés d'exploitation :

- Suite à l'abaissement du niveau de la Meuse, le ponton d'accueil des bateaux visiteurs, installé de manière fixe, est maintenant bien trop haut par rapport au niveau de l'eau. Ceci entraîne un risque pour les plus petits bateaux qui passent en dessous. Une modification de la structure du ponton devrait être étudiée (mise sur rails).
- De la même manière, les quais présentent une hauteur importante par rapport au niveau d'eau. Cela peut atteindre 3,20 mètres en période d'étiage. Cette différence de hauteur rend l'accès au bateau par des échelles difficile, voire impossible pour les moins mobiles.
- Suite à l'envasement du port, les plus gros bateaux sont bloqués avant d'arriver à l'emplacement dédié. Un curage du port a été demandé au SPW.

## 3 La stratégie

Le Port Autonome de Namur fait toujours face à quatre défis :

1. La raréfaction des terrains disponibles.
2. La courbe d'évolution du trafic à la voie d'eau.
3. L'apport du PAN aux questions climatiques, environnementales et à la gestion des sols.
4. Le Contrat de Gestion.

Voici, pour chacun d'eux, la manière dont nous les avons abordés en 2021 et continuerons de le faire dans le futur.

### 3.1 La raréfaction des terrains disponibles

Les contrats de concession liant le PAN à ses concessionnaires sont de longue durée (30 ans). Ils sont renouvelables deux fois, ce qui, dans le meilleur des cas, entraîne une occupation d'un terrain par une même entreprise pendant 90 années. C'est une très bonne nouvelle pour le transport fluvial et les investisseurs en place, mais une moins bonne nouvelle pour les autres entreprises désireuses de s'implanter le long de la voie d'eau et qui peinent à trouver des terrains disponibles.

Le PAN, en collaboration avec son Ministre de tutelle, le Service Public de Wallonie (SPW) et les autres Ports wallons, est dès lors désireux d'étendre son offre de terrains industriels en mettant en place une politique d'acquisition proactive. Pour ce faire, une prospection systématique des terrains disponibles ou susceptibles de l'être a été faite. De la sorte, l'identification des zones d'intérêt stratégique permet de cibler les investissements à consentir dans les années à venir afin d'y développer des projets en synergie avec les objectifs des Villes et Communes concernées. Néanmoins, soulignons qu'il sera nécessaire, dans le futur, de mettre en place une « veille immobilière » en collaboration avec la Région.

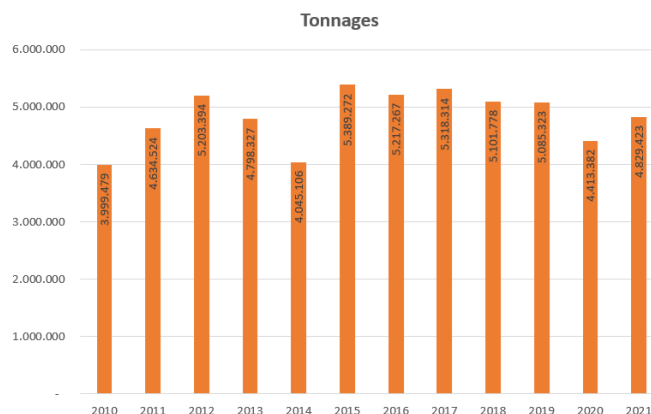
Aucun terrain supplémentaire n'est venu enrichir le domaine du PAN en 2021. Néanmoins deux zones industrielles importantes ont été identifiées (toutes deux le long de la Sambre) et des contacts avec les propriétaires ont été initiés. Ces deux zones représentent ensemble un potentiel de plus de 50 ha.

L'augmentation de la population et l'attrait pour le positionnement de logements en bord de cours d'eau voit, depuis peu, des limitations à l'exploitation industrielle apparaître. Ces limitations peuvent se concrétiser sous les formes suivantes :

- Modification de l'affectation d'un site (affectation initiale : industrielle).
- Difficulté d'acceptation de projets de chargement par la population. Crainte de nuisances potentielles.
- Délivrance des permis d'exploiter par l'autorité compétente liée aux projections de développement du territoire et d'affectation des terrains.

Là également le PAN désire s'inscrire plus qu'avant dans une logique de partenariat avec les Villes et Communes concernées afin de trouver des solutions optimales pour tous, dans un esprit de compromis en gardant à l'œil les objectifs et les missions parfois divergentes des parties en présence.

## 3.2 La courbe d'évolution du trafic à la voie d'eau



Les résultats de 2021 (4.829.423,0 t) présentent une augmentation de 9,4 % par rapport à l'année 2020 (4.413.382,5 tonnes).

L'assaut du COVID19 et des mesures sanitaires qui en ont découlé ont perduré en 2021. Nombre d'entreprises ont vu leur activité diminuer, conjonction d'une réduction du nombre de personnes en activité sur site avec une diminution de la demande. Néanmoins, le mois de septembre a vu un regain d'activités et la crise (partiellement) passée, les mesures levées en partie, les tonnages transportés sont repartis à la hausse dans le courant de l'année 2021.

L'objectif avoué du PAN est toujours à ce stade d'initier et d'aider à mettre en place une logistique plus éco-responsable et d'amener à la voie d'eau des produits et matériaux habituellement transportés par route. Une collaboration et un transfert modal de la route vers d'autres moyens de transport sont donc à mettre en place de manière ponctuelle pour certains et de manière pérenne pour d'autres. Bien que les habitudes de transport du passé soient toujours très présentes, les mentalités sont en train de changer petit à petit.

Pour forcer la courbe à poursuivre sa progression positive, le PAN se profile donc comme partenaire de ses concessionnaires pour atteindre trois objectifs :

1. Encourager ceux-ci à augmenter leurs quantités transbordées;
2. Accueillir de nouvelles entreprises utilisatrices de la voie d'eau par voie de concession sur les terrains libres ;
3. Inciter des entreprises, concessionnaires du PAN ou extérieures à notre domaine, à l'essai, voire à la concrétisation, d'une intégration du transport par voie d'eau dans leur logistique.

Cette dernière possibilité peut se concrétiser de deux manières :

- A. Les entreprises déjà concessionnaires pourraient réaliser ce transbordement à partir de leur site ou d'un quai public géré par le PAN.
- B. Les entreprises extérieures au PAN pourraient effectuer leurs transbordements à partir d'un quai public ou d'un quai déjà concédé mais dont le concessionnaire permettrait l'utilisation par un tiers en fonction des disponibilités.

### **Projet « Petits déjeuners du transport fluvial »**

Afin de conscientiser les entreprises aux possibilités que représentent le point 3 ci-dessus, le PAN en collaboration avec le BEP et l'ADL de Sambreville s'est penché sur le projet de « Petit-déjeuner du transport fluvial ». Les objectifs de ce projet étant :

- de rencontrer des entreprises actives implantées sur différents sites (BEP, PAN, privés) ;
- d'informer les entreprises non utilisatrices de la voie d'eau, voire non conscientes de ce mode de transport, de son potentiel et des avantages que peut apporter l'introduction de ce mode de transport dans leur logistique ;
- de présenter les « primes et aides » liées à la mise en place du transport par voie d'eau ;
- de partager l'expérience d'une entreprise utilisatrice de la voie d'eau ;
- d'identifier, par un questionnaire, les entreprises participantes qui pourraient utiliser le transport par voie d'eau.

Les entreprises intéressées seraient recontactées pour bénéficier d'un diagnostic (potentiel de réalisation) et d'une guidance (concrétisation) dans l'intégration potentielle du transport par voie d'eau dans leur logistique. Le projet, à l'étude en 2021, sera concrétisé par le premier « Petit déjeuner du transport fluvial » pendant la première moitié de l'année 2022.

### **Projet « Navigation à petit gabarit »**

Le Gouvernement wallon a approuvé le 26 octobre 2017 la **Vision FAST 2030** (Fluidité, Accessibilité, Sécurité/Santé, Transfert modal) dont les objectifs visent l'évolution de la mobilité wallonne vers un système plus durable à l'horizon 2030. La Vision FAST 2030 a été confirmée par la Déclaration de Politique Régionale 2019-24 (DPR) quant à son utilité et à son intérêt pour permettre à la Wallonie de respecter ses engagements européens (réduction des gaz à effet de serre e.a.). Elle est précisée par la Stratégie régionale de Mobilité (SRM), dont le volet « marchandises » a été approuvé par le Gouvernement le 29 octobre 2020.

Le développement d'une navigation à petit gabarit, moderne et efficace est un outil qui permettra à la Wallonie d'atteindre ses objectifs. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en œuvre des outils destinés à développer l'usage de la voie d'eau. Cette approche novatrice concerne plusieurs domaines logistiques qui se recoupent : les chantiers de construction, le transport des déchets et la logistique urbaine.

Dans ce contexte, le SPW Mobilité & Infrastructures (SPW MI) a lancé un projet afin de tester la pertinence organisationnelle et juridique d'une solution de navigation à petit gabarit. Il en est résulté un marché public d'études dont les objectifs principaux sont :

- la détermination d'un réseau de sites portuaires (quais) potentiellement susceptibles d'être utilisés à cet effet ;
- la proposition d'une (ou plusieurs) expérience(s)-pilote(s) sur base de quais spécialement sélectionnés parmi ces sites, grâce aux contacts avec les secteurs susceptibles d'être intéressés ;
- le suivi du test afin de pouvoir préciser les conditions à remplir pour favoriser le développement ultérieur de projets logistiques basés sur la navigation à petit gabarit et de définir le rôle éventuel de la Région.

Le PAN est impliqué dans ce projet en sa qualité de gestionnaire de nombreux sites portuaires d'une part, spécifiquement situés aux abords ou dans des Villes, et d'autre part en tant que point de contact pour de nombreuses entreprises de la Province.



Un test a été réalisé au milieu de l'année pour déterminer la pertinence du projet. Il a mis en œuvre 1 Watertruck (voir photo) de 400 t ou 2 en combinaison. Il a parcouru une distance de 491 km entre Pecq et **Moignelée** (sur la Zone portuaire du PAN – Société Duty Logistic).

### Accueil de projets de transport exceptionnel.

Le report de transports exceptionnels de la route vers le fluvial est également au cœur de initiatives. Dans ce cadre, en septembre 2021, 2 accélérateurs de particules (115 t par colis), en provenance de Kraichtal, en Allemagne, ont été déchargés sur le port de Lives-sur-Meuse afin de faire les derniers kilomètres par la route à destination d'Andenne.



Frederic Parent - Groupe Van Egdom



### 3.3 L'apport du PAN aux questions climatiques, environnementales et à la gestion des sols

Les enjeux climatiques et environnementaux auxquels nous sommes confrontés ne sont une fois de plus certainement plus à rappeler et sont de la responsabilité de tous, acteurs privés ou publics, individus et personnes morales. Le PAN, outre l'augmentation du trafic fluvial évoquée ci-dessus, désire apporter sa pierre à l'édifice, en collaboration avec la Région, les Villes et Communes et chacun de ses concessionnaires. Des projets sont dès lors sur la planche à dessin, notamment :

- L'aménagement, sur les portions sous-utilisées des zones portuaires, d'unités de génération d'énergie propre (ex. éolienne, panneaux photovoltaïques). Des contacts en ce sens ont été pris avec divers acteurs du secteur.
- Être force de proposition sur des projets innovants, tels que des projets de desserte locale impliquant le regroupement de marchandise extra-muros, leur acheminement intra-muros par la voie d'eau et la couverture du last mile vers les magasins par l'intermédiaire de moyen propres (ex. triporteurs électriques), la navigation à petit gabarit ou les bateaux navettes (pouvant faire plusieurs étapes tout au long de leur chemin pour transborder des matériaux). Pour ceci, nous renvoyons au projet de navigation à petit gabarit explicité au point précédent.
- La gestion des terrains pollués afin de les rendre accessibles pour de nouveaux développements.

### 3.4 Le Contrat de Gestion

Le Contrat de Gestion qui lie le PAN à la Région wallonne est un outil essentiel à la bonne gouvernance. Il permet de déterminer les missions, devoirs, droits et obligations de chacun.

Le contrat de gestion est arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Au préalable, les ports autonomes, le cabinet du ministre de tutelle et le SPW ont procédé à son évaluation. Depuis lors, dans le soucis d'établir un nouveau contrat apportant des réponses à une série de problématiques persistantes, diverses actions ont été prises :

1. Un groupe de travail a été constitué : ports autonomes, cabinet du Ministre de tutelle, SPW.
2. Une société de conseil externe a été mandatée par le SPW afin de dresser un état des lieux de la politique portuaire et procéder à un audit des ports. Dans ce cadre un rapport a été rendu fin septembre 2021.
3. Sur base dudit rapport, une note d'orientation a été établie par le cabinet de tutelle et présenté en octobre au Gouvernement wallon.
4. Un cabinet d'avocats a été mandaté par le SPW afin d'assister le groupe de travail dans la rédaction du nouveau contrat de gestion.

Les travaux ont été entamés en 2022 en se concentrant notamment sur les problématiques suivantes :

- Les aides d'état.
- Le financement.
- La politique et la stratégie foncière.
- Le smoyens humains.
- Etc.

## 4 Le bilan financier

### 4.1 Bilan

#### 4.1.1 Actif

- Aucun fait marquant pour cette année 2021.

#### 4.1.2 Passif

- Les capitaux propres sont en diminution suite à l'amortissement des subsides en capital, plus aucune provision. Le bénéfice de l'année 2021 est de 172.316,55 €, celui-ci est entièrement reporté et il se monte à 2.171.961,93 €.

BILAN 2021			
Libellé	Codes	2021	2020
FRAIS D'ETABLISSEMENT	20		
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	15.529.383,63	16.432.786,45
I. Immobilisations incorporelles	21	371.840,29	374.968,31
II. Immobilisations corporelles	22/27	15.157.180,34	16.057.455,14
III. Immobilisations financières	28	363,00	363,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	6.347.918,17	6.230.490,96
IV. Créances à plus d'un an	29	1.926.421,44	2.092.174,99
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	0,00	0,00
VI. Créances à un an au plus	40/41	2.832.746,29	2.683.638,28
VII. Placements de trésorerie	50/53	0,00	0,00
VIII. Valeurs disponibles	54/58	1.512.452,73	1.376.427,73
IX. Comptes de régularisation	490/1	76.297,71	78.249,96
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>21.877.301,80</b>	<b>22.663.277,41</b>
CAPITAUX PROPRES	10/15	17.719.482,23	18.210.265,72
I. Capital	10	468.518,76	468.518,76
II. Primes d'émission	11	0,00	0,00
III. Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
IV. Réserves	13	1.200.000,00	1.200.000,00
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	2.171.961,93	1.999.645,39
VI. Subsides en capital	15	13.879.001,53	14.542.101,57
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	0,00	0,00
VIII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	0,00	0,00
B. Impôts différés	168	0,00	0,00
DETTES	17/49	4.157.819,57	4.453.011,69
IX. Dettes à plus d'un an	17	3.414.574,19	3.691.756,11
X. Dettes à un an au plus	42/48	568.907,94	591.715,56
XI. Comptes de régularisation	492/3	174.337,44	169.539,99
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>21.877.301,80</b>	<b>22.663.277,41</b>
COMpte DE RESULTATS 2021			
A. Marge brute d'exploitation (+)(-)	9900	931.810,12	1.123.657,56
B. Rémunérations, charges sociales et pensions (+)(-)	62	498.109,40	497.614,94
C. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	1.033.241,19	961.380,28
D. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	631/4	-9.616,05	14.493,43
E. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/8	0,00	-25.000,00
F. Autres charges d'exploitation	640/8	9.279,41	1.959,03
G. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	0,00	0,00
H. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	2.930,61	601,97
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-604.834,44	-327.392,09
IV. Produits financiers	75/76B	876.533,04	835.845,84
V. Charges financières	65/66B	97.261,49	89.801,64
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	174.437,11	418.652,11
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780	0,00	0,00
VIII. Transferts aux impôts différés	680	0,00	0,00
IX. Impôts sur le résultat	67/77	2.120,56	-95.648,40
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	172.316,55	514.300,51
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	172.316,55	514.300,51
A. Bénéfice (Perte) à affecter	9906	2.171.961,94	1.999.645,39
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0,00	0,00
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	0,00	0,00
D. Bénéfice (Perte) à reporter	114	2.171.961,94	1.999.645,39
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794	0,00	0,00
F. Bénéfice à distribuer	694/7	0,00	0,00

## 4.2 Compte de résultats

Le Port autonome de Namur termine l'exercice comptable 2021 par un bénéfice de 172.316,55 €. Il n'y a plus de produit non récurrent. Il y a un impact COVID pour quelques clients.

## 4.3 Affectations et prélèvements

Le bénéfice de 172.316,55 € est entièrement reporté.

## 4.4 Rapport de rémunération

### Informations générales

- Nom de l'organisme : Port autonome de Namur
- Nature juridique : UAP de type 2
- Références légales :
  - Loi du 20 juin 1978 portant création du Port autonome de Namur
  - Contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et le Port Autonome de Namur du 21 janvier 2015
- Ministre de tutelle : Philippe HENRY
- Période de reporting : 2021

### Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Organe de gestion	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Région Wallonne	Président <b>M. ANSELME</b>	17/09/2015	2014/2019 Fin du mandat 31/01/2021	2.794,24 €
Région Wallonne	Président <b>M. MARTIN</b>	28/01/2021	2019/2024	13.748,84 €
Région Wallonne	Adm. suppléant de M. MARTIN, <b>M. WATTECAMPS</b>	28/01/2021	2019/2024	0 €
BEP Expansion	Vice-Président Adm. effectif <b>M. BRUYR</b>	29/04/2019	2018/2024	3.154,72 €
BEP Expansion	Adm. suppléant de M. BRUYR, <b>Mme ROMAINVILLE</b>	29/04/2019	2018/2024	0 €
Région Wallonne	Adm. effectif <b>M. de PAUW</b>	28/01/2021	2019/2024	1.967,37 €
Région Wallonne	Adm suppléant de M. de PAUW, <b>Mme MONNOYER</b>	28/01/2021	2019/2024	0 €
Ville de Namur	Adm. effectif <b>M. AUSPERT</b>	21/02/2019	2018/2024	2.180,65 €
Ville de Namur	Adm suppléant de M. AUSPERT, <b>M. Noël<sup>6</sup></b>	21/02/2019	2018/2024	0 €

<sup>6</sup> M. Noël a été nommé suppléant en remplacement de Mme Mouget

Région Wallonne	Adm. effectif <b>Mme BALFROID</b>	28/01/2021	2019/2024	1.532,11 €
Région Wallonne	Adm. suppléant de Mme BALFROID, <b>M. DELECAUT</b>	28/01/2021	2019/2024	0 €
Région Wallonne	Adm. effectif <b>M. FADEUR</b>	28/01/2021	2019/2024	1.310,13 €
Région Wallonne	Adm. suppléant de M. FADEUR, <b>M. SAMPAOLI</b>	28/01/2021	2019/2024	221,98 €
Région Wallonne	Adm. effectif <b>M. VAN ESPEN</b>	28/01/2021	2019/2024	1.092,50 €
Région Wallonne	Adm. suppléante de M. VAN ESPEN, <b>Mme HANCE</b>	28/01/2021	2019/2024	221,98 €
Région Wallonne	Adm. effectif <b>Mme Mouget</b>	28/01/2021	2019/2024	1.532,11 €
Région Wallonne	Adm. suppléante de Mme MOUGET, <b>Mme LOSON</b>	28/01/2021	2019/2024	217,63 €
BEP Expansion	Adm. effectif <b>M. EECKHOUT</b>	29/03/2019	2018/2024	1.314,48 €
BEP Expansion	Adm. suppléant de M. EECKHOUT, <b>M. DETHIER</b>	29/04/2019	2018/2024	0 €
Ville d'Andenne	Adm. effectif <b>M. EERDEKENS</b>	25/03/2019	2018/2024	1.314,48 €
Ville D'Andenne	Adm. suppléant de M. EERDEKENS, <b>M. HAVELANGE</b>	25/03/2019	2018/2024	0 €
Commune de Sambreville	Adm. effectif <b>Mme GRÉGOIRE</b>	29/04/2019	2018/2024	657,24 €
Commune de Sambreville	Adm. suppléante de Mme GRÉGOIRE, <b>Mme QUEVRIN</b>	29/04/2019	2018/2024	874,87 €
Région Wallonne	Adm. effectif <b>Mme NELIS</b>	28/01/2021	2019/2024	1.967,37 €
Région Wallonne	Adm. suppléante de Mme NELIS, <b>Mme CATOUL</b>	28/01/2021	2019/2024	0 €
Commune de Floreffe	Adm. effectif <b>M. BOCA</b>	28/03/2019	2018/2024	1.314,48 €
Commune de Floreffe	Adm. suppléant de M. BOCA, <b>Mme DEPROOST</b>	28/03/2019	2018/2024	0 €
Province de Namur	Adm. effectif <b>M. GÉRARD</b>	29/03/2019	2018/2024	1.314,48 €
Province de Namur	Adm. suppléant de M. GÉRARD, <b>M. GUILLITE</b>	29/03/2019	2018/2024	0 €

#### Remarques

- Le changement des nouveaux Administrateurs de la Région Wallonne est intervenu le 01/02/2021
- Les Administrateurs effectifs sortant sont : Mme LACROIX, Mrs DEHENEFFE et LHOSTE.
- Les Administrateurs suppléants sortant sont : Mrs HERNANDEZ-DISPAUX, VAN YDEGEM, COLLOT, MOISSE et JOLY.

#### Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

- Administrateurs et vice-président : jeton de présence.
- Président : jeton de présence payé mensuellement.

## Informations relatives à la participation aux réunions

	<b>Organe de gestion Conseil d'Administration (7 réunions)</b>	<b>Autre organe décisionnel Bureau Exécutif (6 réunions)</b>	<b>Autre organe préparatoire Comité d'Audit (2 réunions)</b>
<b>M. ANSELME</b> Président	0/0	0/0	NA
<b>M. MARTIN</b> Président	7/7	6/6	NA
<b>M. BRUYR</b> Vice-Président Adm. effectif	6/6	6/6	NA
<b>M. de PAUW</b> Adm. effectif	7/7	NA	2/2
<b>M. AUSPERT</b> Adm. effectif	7/7	4/4	NA
<b>Mme BALFROID</b> Adm. effectif	7/7	NA	NA
<b>M. FADEUR</b> Adm. effectif	6/6	NA	NA
<b>M. SAMPAOLI</b> Adm. suppléant	1/1	NA	NA
<b>M. VAN ESPEN</b> Adm. effectif	6/6	NA	NA
<b>Mme HANCE</b> Adm. suppléante	1/1	NA	NA
<b>Mme MOUGET</b> Adm. effectif	5/5	NA	2/2
<b>Mme LOSON</b> Adm. suppléante	1/1	NA	NA
<b>M. ECKHOUT</b> Adm. effectif	6/6	NA	NA
<b>M. EERDEKENS</b> Adm. effectif	7/7	NA	NA
<b>Mme GRÉGOIRE</b> Adm. effectif	3/3	NA	NA
<b>Mme QUEVRIN</b> Adm. suppléante	4/4	NA	NA
<b>Mme NELIS</b> Adm. effectif	7/7	NA	2/2
<b>M. BOCA</b> Adm. effectif	7/7	NA	NA
<b>M. GÉRARD</b> Adm. effectif	6/6	NA	NA

## 5 Les travaux d'infrastructure

### 5.1 Travaux subsidiés par le SPW

Le Port autonome a procédé en 2021 à divers travaux d'investissement sur les zones portuaires. Ceux-ci ont été subsidiés par la Région wallonne à un taux variant en fonction du type de chantier et de la situation du terrain par rapport à la voie d'eau.

#### Rehausse des rails pour l'hivernage de la Capitainerie à Beez



Adaptation des dispositifs d'amarrage de la capitainerie au Port de Beez en vue de pouvoir maintenir celle-ci en place durant la période hivernale.

Les travaux ont consisté, notamment :

- au démontage de pierres de couronnement et de pavés ;
- aux découpes nécessaires pour la remise en place des matériaux réutilisés ;
- à l'évacuation des matériaux excédentaires, et à la remise en place des matériaux conservés ;
- à la fourniture et à la pose de rails d'amarrage de la capitainerie dans la berge.

#### Finalisation des nouveaux sanitaires au port de plaisance Henri Hallet à Jambes.



Le Port a procédé à la construction d'un nouveau bâtiment abritant des sanitaires, douches et un local de rangement au Port Henri Hallet, en rive droite, à Jambes. Ces infrastructures sont destinées aux plaisanciers et à la clientèle de la Capitainerie de Jambes et sont accessibles aux PMR.

La toiture plate du bâtiment offre en outre une terrasse panoramique sur la Meuse et sur la citadelle pour les promeneurs du Boulevard de Meuse.



Ces travaux, d'un montant total de 300.000 € HTVA, ont été subsidiés par le Commissariat général au tourisme à hauteur de 198.810 € HTVA et par la Région wallonne à hauteur de près de 45.000 € HTVA.

La réception des travaux s'est déroulée au début de 2021 permettant ainsi l'utilisation des infrastructures pour le développement de la plaisance.

## Aménagements environnementaux à Moignelée,



Afin de permettre une exploitation du site industriel alliant l'intégration de l'environnement et du vivant avec une gestion optimale du site, des contacts ont été pris avec le Département Nature et Forêts du SPW ARNE.

Il a été convenu qu'une surface de +/- 3,5 ha serait préservée et aménagée pour accueillir la faune et la flore protégées en compensation de la réhabilitation de +/- 5,5 ha dédiés à l'activité économique.

Les aménagements consistent à créer plusieurs mares et à enlever la végétation arbustive qui colonise le site, afin de renforcer les habitats propices aux espèces protégées.

Les populations de batraciens actuellement présentes sur le site destiné à l'exploitation seront déplacées et « déménageront » vers la zone dédiée à la nature lors de la phase 2 de réhabilitation du site (réhabilitation de la partie ceinturée de bleu dans la photo aérienne).



## Projets et marchés à l'étude en 2021

- Renouvellement complet de la toiture du hall Panistar à Namêche. Cette toiture est assez vétuste et est encore composée de panneaux contenant de l'amiante. Attribution du marché prévue en 2022.
- Construction d'une voirie portuaire à Floreffe. Il s'agit de la construction d'une voirie interne à la concession Hublet qui permettra la liaison entre les zones de stockage et la zone de chargement le long de la Sambre, notamment pour les transports de terres contaminées ou de déchets de déconstruction. Les travaux devraient être adjugés au cours de l'été 2022.
- Rédaction du dossier de marché pour l'aménagement de diverses zones portuaires en Meuse et en Sambre tels que la création de trottoirs à Tamines, le renouvellement du revêtement du parking d'une concession à Malonne, la réalisation de dalles pour le chargement de structures métalliques et l'imperméabilisation de la concession TMI à Seilles, la réalisation d'accès à Vezin, l'aménagement d'un tronçon de halage manquant à Seilles. La passation du marché est prévue au premier semestre 2022 pour une réalisation à cheval sur 2022 et 2023.

## 5.2 Travaux non subsidiés

Durant 2021, quelques travaux non subsidiés ont été réalisés. Il s'agissait principalement de travaux d'aménagement et de remise en état relatifs aux bâtiments remis en gestion au PAN par le SPW ou propriétés du PAN.

### Marché de maintenance des extincteurs



Le marché est un marché de 3 ans consistant en la maintenance des extincteurs des sites occupés (archives à Heer Agimont) et des sites non occupés aux niveaux des différents ports de plaisance (Port Henri Hallet, Port d'Amée et Port de Lives).

Il traite aussi de la fourniture de nouveaux extincteurs sur des sites non occupés. La maintenance des extincteurs est à la charge du concessionnaire pour les sites occupés.

### Mise en place de panneaux sur différents sites, interdisant leur accès aux personnes non autorisées



Les pontons des ports de plaisance et le point de chargement de Lustin sont particulièrement parcourus par des personnes non autorisées. Une signalisation limitant ces entrées a été réalisée et placée sur les sites.

- Site Lustin : mis en place par le concessionnaire
- Pontons des ports de plaisance

### Mise en sécurité ex maison éclésièrre d'Auvelais



Afin d'en développer le site au mieux, l'ancienne maison éclésièrre d'Auvelais est vouée à la démolition.

Dans l'attente de celle-ci, une mise en sécurité a été réalisée.

- Pose de barrière Héras : les panneaux ont été commandés par le port et mis en place par le service technique
- Pose de panneau interdisant l'accès



## 6 Environnement

Les questions environnementales prennent une part importante dans les activités gérées par le PAN. Cet aspect se retrouve dans les préoccupations suivantes :

- la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés en vue de leur occupation par des projets industriels et/ou économiques. Cette réhabilitation tient compte des demandes énoncées par le DNF (aménagement de mares, zone tampon, ... ) ;
- la médiation et l'encouragement à la communication entre les entreprises, les riverains et les autorités : les activités sur les zones portuaires peuvent, selon les cas et/ou les sensibilités, être source de nuisances pour les populations riveraines (passage de poids lourds, émission ou soulèvement de poussières, de déchets de production ... ) ;
- l'intégration paysagère des zones portuaires, notamment des quais de chargement dans des sites protégés (vallée de la Haute Meuse) ou proches de zones habitées ;
- l'entretien et la maintenance des terrains par la gestion des déchets illicites, ménagers ou dangereux d'origine clandestine ;
- la sensibilisation des entreprises et la prévention concernant les rejets de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau liés aux activités qui se déroulent sur les aires gérées par le PAN ;



Tant le développement de nouveaux projets que la gestion courante des terrains, qu'ils soient libres ou occupés, ou l'entretien des bâtiments nécessitent la prise en compte des préoccupations énoncées ci-dessus.

Ainsi, outre les missions qui peuvent être qualifiées de courantes, les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2021 :

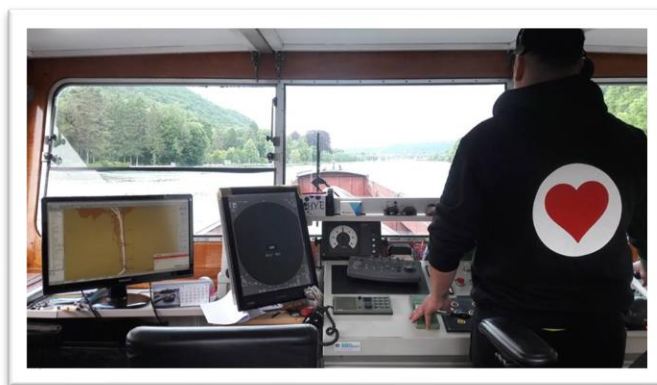
- Création d'un marché maintenance espace vert sur les sites non concédés, que ce soient des terrains libres en attente d'occupation ou des zones dédiées au passage ou aux bordures de routes portuaires.
- Création d'un marché d'évacuation des déchets déposés de manière sauvage sur les sites non concédés, que ce soient des terrains libres en attente d'occupation ou des zones dédiées au passage ou aux bordures de routes portuaires.
- Création d'un marché d'entretiens des espaces verts (la périodicité des passages dépend des sites)
  - Fauchage régulier pour entretien,
  - Fauchage pour mise en sécurité,
  - Taille de haies,
  - Tonte de terrains herbeux,
  - Taillage des arbres,
  - Taillage de haies,
  - Réparation de clôture,
  - Abattage d'arbres pour mise en sécurité.
  - Création de marre à crapauds à Moignelée

- Entretien et débroussaillage adapté de diverses parcelles et zones non concédables ;
- Abattage (épicéas scolytés) ou élagage (saules têtards) de ligneux devenus dangereux ou nécessitant un entretien ;
- Gestion des sites libres et en attente d'occupation en vue d'un accueil de la petite faune (fauchage très tardif) ;
- Représentation du PAN dans les Conseils d'Administration des Contrats de Rivière « Sambre et Affluents » et « Haute-Meuse » ;
- Nettoyage de zones de dépôts illicites. Déchets ménagers et dangereux ;
- Accompagnement des concessionnaires pour la réalisation de projet d'intégration urbanistique ;
- Suivi vers les concessionnaires des informations et formations relatives à l'environnement ;

## 7 Focus on ... les bateliers

Un tout grand merci aux bateliers sans qui tous les tonnages réalisés au cours de l'année 2021 n'auraient pu transiter par la voie d'eau lors des 2585 voyages de leurs bateaux, soit 196 de plus qu'en 2020.

Et le bateau qui a œuvré le plus souvent pour le PAN est le **Makimbo**, avec 226 trajets effectués à partir du site de Marche-les-Dames en 2021. Il est suivi de près par le **Daytona** (209 trajets à partir du quai de Marche-les-Dames) et par le **Vita Nova** (195 trajets à partir du quai de Maizeret).



L'Avarus au départ de Lustin  
Photo : Ann-Françoise Wiame

Les nouveaux bateaux de 2021 sont indiqués en **bleu**

**A**cheloos, **Adandi**, Adato, Adelaar, **Adeline**, **Adelvoltis**, **Admiration**, Adriana, **Adriana Maria**, Alabama, Aletta, **Alexander**, Alkimos, Allegonda, **Allegro**, Almi, Altero, Amantis, Alyron, **Amantis**, Amigo, Amistade, **Amon**, **Amosita**, **Amy**, **Ancis 7**, Ancolia, **Animo**, **Ankerport**, **Anna**, **Antalya**, Antverpia(s), Aqua Fortem, **Arbita**, Archimedes, **Ardenne**, Arta, Aruba, Arwen, Asintha, **Asturias**, Atalanta, **Atiram**, **Avanium**, Avaro, Avarus, Ave Maria, Avena, **Avila**, Avontuur, Axioma ;

**B**anco(s), **Banzai**, **Bastiaan**, battennoord, Beaufort, Bellini, **Belvona**, **Bentley**, **Beverdam**, Boadicea, Bonafide, **Bonaire**, Bonanza(s), Bonito, Breeze, Bremanger, **Brigitte B**, **Broedertrouw**, Brutus, **Buijswater** ;

**C**alisthea, Canada, Casablanca, Cascade, Catania, **Cervantes**, Challenger, Charles-Eugène, Cheyenne, **Coby**, **Colibri**, **Compania**, **Companion**, **Con Amore**, Con Zelo, Confiant, Confidence **Corry**, Corsica, **Cotrans(s)**, Cuba, Cupidon ;

**D**aily, **Dakota**, **Damate**, **Daya**, Daytona, **DC Mosa**, Dego, Denzo, Deo Volente, Dependant, **Desafio**, **Deschier 17**, Desejo,, Desire, Deviant, Disponible, Dominic, **Domino**, **DR2**, Driving Expedition, **Dubbel**, Dufrance, Dune, Duvo, Dythar ;

**E**arthquake, Edelweiss, **Edison**, Elan, Elba, Elisa, **Elja**, **Elsass**, Elysium, **Emmanuel**, **Endurance**, Enterprise, **Equinox**, Equitable, **Eragon**, Erna 2, Escalada, **Esmee**, Esperanza, **Esterio**, Esther, **Euforie**, Exaudi, Exodus, Experience ;

**F**araday, Festine Verde, Figaro, Fighter, Floriala, **Fluvius**, Franca, **Fundy**, Futura ;

**G**alion, **Gallus**, **Geluk**, Gera, Geronimus, Ginard, Godefrieda, **Gotcha**, Gouwediep, Grâce de Dieu, Gravendeel, Gravenhage, Gravenland, Gravenmoer, Gravenpolder, Gravenvoere, Gravenwezel, Gravenzande, Grebbe, Grenada, Guna, Gusida, Gwen, Gwendolina ;

**H**an-Max, Harja, Harmonie, Hasta la Vista, Havemo, Hendrik, Hendrika, Henja, Henosa, Hestia, **Heuvelman**, **Hilber**, **Hisla Horizon**, Houtland, Huma Divi, Hydra ;

**I**biza, **Iduna**, **Ijsseldiep**, **Immanuel**, **Inari**, Inconstant, Indigo 2, **Infinitum**, **Inssomnia**, **Invictus**, Isayah, Isala, Isandra, **Isis** ;

**J**aldise, Jamaica, Jannie, Java, Javita, **Jepa**, Jericho, Johannes, Jolien, **Jomel**, **Jordi**, Joveante, **Jovita**, **Juntos** ;

**K**ansas City, Karel Doorman, Kedys, **Kelly**, Kenavo, Kevin, **Kinevy**, Kirsten, Kon Tiki, **Koufra**, **Krabbenkreek**, **Kreta** ;

La Fosca, La Matenza, Laborieux, Laco(s), Lady Night, **Laetitia**, **Lansingh**, **Laurens**, Lehar, Leonore, Let's go, **Li Rondia**, Lia, **Libero**, **Libeth**, Linquenda, **Lisanne**, Littoral, **Lisseldiep**, Loana Calista, **Loma**, Lorena, Lotus, Lydia ;

**Maasbommel**, Maasbracht, Maasdam, **Maasdijk**, Maasland, Maasuis, Maaspoort, Maasrunner, Macte Animo, Magdalena, Makimbo, Mallorca, **Malmo**, Malta, Manhattan, **Manu Forti**, **Manuella**, Mararcaibo, Maravilla, **Macari**, Maria B, Marianna, Marinier, Marisdy, Marita, Maritiem, Marjolein, **Marjon**, Marlies H, Martcilino, Martina, **Mary**, **Massena**, Mathia, Mattanza, Mauna Kea, Maya, **Memphis**, Mentor, **Mercure**, **Merkeda**, MJ desco, Merenzo, Miamaux, **Mikemo**, Mila, Mira Auratus, Mirjam, Missonda, **Mistral**, **Mns Jones Moniue**, **Monitor**, Mosa(s), **Movimento**, **MS Adriana**, **MS Alabama**, MS Breeze, **MS Cascade**, **MS Cotrans 5**, **MS Dunav**, **MS Janieke**, **MS Jovita**, MS Karel Doorman, **MS Lady Anna**, **MS Mistral**, **MS Sabrina**, **MS Seinspot**, MS Silex, **MS Tentje**, MS Ventum, Mustang, Mylla ;

**Nano**, **Napoleon**, Nassau, **Natal**, **Nausicaa**, **Nautica**, **Navitas**, Naxos, Nebraska, Neophyte, **Ninova**, **Nivoma**, **Njord**, **Nomade**, Nomadis, **Noordenwind**, **Nord Colombia**, **Nordica**, Noumea, Nova, Novateur, Nowen Nueva Vida ;

**Odra**, Olako, Oli-Chris, **Ontario**, **Onus**, **Oordendam**, Optenda Nobis, Orange, Orca, **Orion**, **Outsider** ;

**Pandora**, Panta Rei, Papillon, **Partout Pourtout**, **Passant**, Paul Delvaux, Pauline, **Pauline/Annette**, **Pegasus**, Petite Fleur, **Phoenix**, Pink, **Pirana**, Play Boy, **Polterdam**, **Porto Bello**, Poseidon, **Poznan**, **Protea**, Pro Veritate, **Providencia**, Pur-Sang ;

**Quadratum**, Qudajo, Quinto, **Quo Vadis** ;

**Rapide**, Remacum, **Residencre**, Rik, **Rive de Meuse**, Rodeur, Roma, Romania G, **Ronaly**, Ronny O, **Roos**, Rosalie, **Roteri**, **Rumardo**, Rustica ;

**Saba**, Sabrina, **Sagrada**, Sainte Rita, Salamandra, Salire, **Salutare**, Samarinda, Sammy, **Samoa**, Samoon, Santiago, **Saratoga**, Sayonara, Scaldis, **Schippergracht**, **Seaftinge**, **Seda**, Seinpost, Selonia, Serena, **Serval**, Shelendo, **Sibilla**, **Sierra**, Silex, **Singa**, Sirius, Ski, **Smeagol**, **Solente**, Solist, **Somnium**, Sonja, **Speed**, Spes Nova, **Spiedgelgracht**, **Spendid**, **Spyck**, St Goar, Star Flyer, **Statenstad**, Steendam, **Steijn**, Stentor, **Strelizia**, Stevilla, **Sublime**, Sumatra, **Sunshine**, Swette, Sympathie ;

**Tabigha**, Tampico, Taro, **Tarragona**, Tatiana, Tempo, Tempore , Tenax, Tervant, **Teuntje**, **Thi Bea**, Torazo, Tordera, Tornado, **Tycho** ;

**U**ranyum, Ursula ;

**V**agrant, Valerio, **Variatie**, **Varius**, **Vechtland**, **Vectorius**, Veerdam, **Vela**, Velusia, **Vendetta**, Venezuela, Ventum, Vera, **Verandering**, **Verlaan**, Veronieke, **Verwachting**, **Vicking**, **Victus**, **Viento**, Vivo, **Vijzelgracht**, **Viper**, **Virgo**, Vita Nova, **Vitador**, **Vitesse**, **Volans** ;

**W**arrior, **Warta**, **Welfra**, **Wenro**, **Wesopa**, Wijljaco(s), Willem, Willem Jr, Willy ;

**Y**ellow ;

**Z**eebrien, Zeeland, Zugerzee, **Zwalluw** et **Zwindam**.



HellBoy, Sambre au niveau de Flawinne, mai 2021  
Photo : André Bertrand